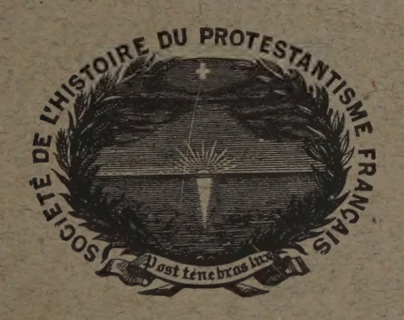
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXIIe ANNÉE
VINGT-ET-UNIÈME DE LA 5e SÉRIE
3. Juillet-Septembre 1923



PARIS
Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33

1923

SOMMAIRE (nº de chèque postal 407.83)

Avis important. — Les abonnements impayés seront *réclamés*, avec majoration de 0 fr. 50, par mandat-carte, affranchi, à remettre à la poste avec le montant.

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. J. Pannier, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les trois mois, en cahiers in-8º de 64 à 80 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 15 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 16 fr. 50 pour l'étranger ; — 10 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 12 fr. 50 pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 3 fr. 50 et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est d'en déposer le montant dans un bureau de poste au compte-chéque nº **407.83** au nom de M. N. Weiss, secrétaire trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), auquel doivent aussi être adressés par la même voie les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Pour la Fête de la Réformation

C'est la dernière fois qu'à l'occasion de cette fête, je prends la plume en qualité de secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français pour prier nos Églises de ne pas oublier ce qu'elles doivent au passé que ce *Bulletin* et notre Bibliothèque ont été destinés à leur rappeler.

C'est en 1877 que mon nom a paru pour la première fois dans ce recueil et c'est en 1879 que j'y publiai un premier article. Les livres et papiers abrités primitivement dans une pièce de l'hôtel du président, 17, place Vendôme, venaient d'être installés dans un rez-de-chaussée qu'il avait loué au fond d'une cour du n° 16 de la même place. Ce n'était encore qu'un embryon de bibliothèque, composée en majeure partie des collections Athanase Coquerel fils et Frédéric Monod. M. William Martin venait de classer et de faire relier par Bradel tous les papiers Rabaut qui, avec quelques volumes achetés à la vente Sainte-Beuve et ailleurs formaient toute la section des manuscrits.

Tour à tour, l'un ou l'autre des membres du Comité se tenait, les lundi et jeudi après-midi, de une heure à cinq heures, à la disposition des travailleurs. Ils ne tardèrent pas à trouver la corvée assujettissante. M de Schickler pria M. le professeur Fr. Lichtenberger de lui indiquer un de ses élèves et c'est grâce à cet ancien maître, dont j'étais devenu le collaborateur à *l'Encyclopédie des sciences religieuses*, qu'en mai 1879, j'occupai la place des bibliothécaires bénévoles.

Lorsqu'en juillet 1885, M. Jules Bonnet refusa de se carger du *Bulletin* qui devait commémorer le bicentenaire de la Révo-

cation, on me pria de faire provisoirement le nécessaire. Ce provisoire devint promptement définitif et, en 1893, le Comité y joignit les fonctions de secrétaire.

Il ne m'appartient pas de dire comment j'ai employé ces quarante-quatre années de ma vie. C'est toutefois avec reconnaissance que je jette un regard en arrière et me rappelle ceux qui, sans que je les eusse jamais sollicités, me firent confiance. Il est à peine besoin d'ajouter que j'ai été très touché des paroles de ceux qui ont bien voulu apprécier mon effort et qu'aussi longtemps que Dieu me le permettra, je m'intéresserai à une œuvre de justice et de vérité que je considère comme sacrée. Je souhaite que mon successeur réussisse mieux que moi à la faire prospérer et à lui assurer les concours qui lui sont plus que jamais nécessaires[1].

N. W.

1. On est prié d'adresser désormais toutes les communications à **M. Jacques Pannier**, secrétaire, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), et, provisoirement encore, les dons et collectes à M. N. Weiss, *trésorier*, même adresse, n° de chèque postal 407.83.

Études historiques

ÉGLISES D'ALLONNES, DE BAZOCHES-EN-DUNOIS ET DE DANGEAU

d'après des documents inédits

Dans les greniers de la mairie de Dangeau dormaient, en attendant une destruction prochaine, quelques dossiers, laissés pour compte de l'Hôtel-Dieu de cette bourgade. Survint l'archiviste départemental, M. Jusselin ; frappé de l'intérêt de ces documents, il s'en empare, les remet au dépôt confié à ses soins, et, avec l'amabilité dont il nous a déjà donné tant de preuves, s'empresse de nous faire part de sa découverte.

Il s'agit d'un registre relié en parchemin et de deux liasses, dont les chemises en papier datent d'avant la Révolution ; le tout coté 68, 35 et 19. Nous les examinerons en suivant l'ordre chronologique.

Le registre est commencé par les deux bouts. D'un côté, il porte pour titre : *Estat des chefs de famille de l'Église réformée assemblée à Allonne. Année 1645, le XXVe Jour de Juing.*

Allonnes est un gros village, situé à environ 95 kilomètres de Paris, sur la ligne de Vendôme. Nous ne savions pas grand'chose de la petite Eglise de fief qui s'y assemblait. Un passage d'Elie Benoist[1] nous apprenait dans quelles circonstances elle avait été supprimée le

1. *Histoire de l'Édit de Nantes*, III, 218.

23 mai 1672, et ajoutait qu'elle était soutenue par quelques seigneurs des environs. Nous avions, par hypothèse, donné quelques noms, qui se trouvent en effet sur la liste des chefs de famille maintenant retrouvée. Nous avions dit que l'Eglise était desservie par le pasteur de Bazoches-en-Dunois, et c'est tout ce qu'on savait [1].

Voici maintenant la liste des membres de l'Eglise [2] :

« Premièrement :

M. Villereau, demourant à Villeneufve [3], par quartier	20 l.	
Mlle de Villereau	7 l.	10 s.
Mme de Haulte Fontaine, par quartier	7 l.	10 s.
M. de Herville [4], par quartier	7 l.	10 s.
M. de Chavernay [5], par quartier	7 l.	10 s.
M. de Gallot [6], par quartier	7 l.	10 s.
M. de la Barre	»	»
Mlle de Molaville	»	30 s.
Mlle du Mesnil	»	20 s.
M. Monceau, par quartier	»	100 s.
Isaac Reynauld [7], par quartier	»	40 s.
Daniel Le Broy, par quartier	»	40 s.
Jean Godefroy, par quartier	»	20 s.
Jaques Proy	»	25 s.
Toussaint Caillaud, par quartier	»	30 s.
Louis Godefroy	»	»
Élisée Godefroy, par quartier	»	15 s.
Charles Simon —	»	60 s.
Paul Girard —	»	5 s.
Aubry Godefroy —	»	20 s.
Samuel Paroy —	»	10 s.
Anne Proy —	»	20 s.
Isaac Caillaud —	»	20 s.
Jeremye Mesnager —	»	10 s.

Somme totalle, par quartier, soixante-dix-sept livres, cinq sols. »

1. H. Lehr, *La Réforme en Eure-et-Loir*. p. 390 ss.

2. Les souscriptions sont indiquées, d'abord en toutes lettres, puis en chiffres romains ; nous les transcrivons simplement en chiffres arabes.

3. Villeneuve-Saint-Nicolas.

4. Écrit tantôt Herville, tantôt Harville.

5. Chavernay est entre Montainville et Meslay-le-Vidame.

6. De Gallot de Bouglainval ; il paraît être le trésorier de l'Église. Nous ne savons où il résidait ; Bouglainval est bien loin. Protestants de la première heure, les Bouglainval émigrèrent en Hollande.

7. Concurremment avec lui, on trouve, plus tard, un Abraham Renaust ou Regnaut. Il était de Genonville, hameau voisin de Voves.

L'Eglise souscrivait donc 309 livres par an; les paiements effectifs, pour le traitement du pasteur, s'élèvent en moyenne à 300 livres.

La liste de 1649 (« Estat des chefs de famille de l'église d'Allonnes *qui peuvent contribuer*[1] à la subvention de Monsieur Lenfant pasteur de ladite Eglise ») nous fournit quelques noms nouveaux, mais, pour le dire en passant, elle est plus courte que la précédente, et les souscriptions sont plus fortes : ainsi M. de Villereau « est taxé par an » à 100 livres. Ces noms sont ceux de : M. de Bouglainval, parent, nous ne savons à quel degré, de M. de Gallot, nommé deux lignes plus haut; puis M. de Florimont, qui paraît être le receveur des deniers des pauvres; M. Treher. En 1652, nous voyons apparaître Jaques Navarre; en 1657, M. de Puiseau, Mlle de Chese, Gommier, M. de Bauterne, M. de Puizeux, M. Bordier, L'année suivante nous fournit « le gendre de feu Lubin Godefroy » et Guillaume Berou. Puis, en 1662, nous trouvons Mlle d'Hérouville; en 1666, Jaques Frémont, M. de Hombière, Mlle Baby, Nicodème Picot, qui est ancien en 1671, ainsi que Jean de Gravelle et Daniel de Cosne.

Voilà donc quarante-quatre chefs de famille, défalcation faite des doubles emplois, et non compris les indigents. Dans la belle époque, la population de l'Eglise d'Allonnes n'a pas dû être très inférieure à 300 âmes, dispersées dans un rayon de deux ou trois lieues.

Le relevé des quêtes nous apprend que le culte était célébré une ou deux fois par mois, toujours, semble-t-il, à Noël et à Pâques. Lenfant semble avoir desservi l'Eglise jusque vers la fin de 1664 seulement, et non jusqu'en 1671, comme nous l'avons imprimé[2]; en effet, on trouve dans le registre, en date du 29 mars 1665, un reçu ainsi libellé : « J'ai reçu le quartier et demy cy dessus pour le temps que j'ay servi l'église d'Allonnes par les mains de M. de Gallot, dont j'ay donné autre acquit qui avec celuy-cy

1. C'est nous qui soulignons.
2. *La Réforme en Eure-et-Loir*, p. 572.

ne servira que d'un mesme ; à Emanville, le 29 mars 1665. Benoist, Jean ».

Ainsi, pendant quatre mois et demi, l'Eglise avait été desservie par le pasteur Jean Benoist, et le culte avait lieu dans le château d'Emanville (commune d'Allonnes), où habitait le seigneur.

Benoist eut pour successeur Scoffier, qui resta en fonctions jusqu'à la fin. Jusqu'à la fin, c'est-à-dire plus longtemps qu'on ne le pensait. L'Église, avons-nous dit, avait été supprimée le 23 mai 1672. Ne pouvant plus s'assembler à Allonnes, elle s'assemble à Chavernay [1]. Elle a un peu de peine à vivre, les contributions rentrent mal, mais elles rentrent. Mme de Villereau « donne gratuitement » 50 livres par an pour l'entretien de l'Eglise, en 1673, en 1674, en 1675 ; en sus de ce don, Scoffier en reçoit d'autres ; c'est, le 2 février 1676, 66 livres qu'une « personne charitable » lui a remises « pour estre employés aux besoins de ladite Eglise ». Les chefs de famille, assemblés ce jour-là, remettent 18 livres à Scoffier « pour partie des frais » qu'il a faits, en août 1675, au synode de Châtillon-sur-Loire, le reste desdits frais devant lui être payés par l'Eglise de Mer, qui lui avait adressé un appel.

Scoffier n'eut pas de successeur. Le 29 février 1676, on lui remet le surplus des 66 livres. « L'Eglise réformée qui se recueille à Chavernay, paroisse de Montinville en Beauce » avait vécu.

A l'autre bout du registre de l'Eglise d'Allonnes, sont inscrits, à partir de 1645, les comptes deniers levés pour les pauvres et pour l'académie. D'une note de 1646, il résulte que l'Église d'Allonnes devait donner 30 livres par an pour l'Académie, contribution un peu forte, et qui semble n'avoir pas été intégralement payée. Les règlements de compte se faisant à des intervalles variables, il est assez difficile de calculer le chiffre moyen des recettes annuelles. Je relève au hasard la mention

1. Dès 1662, le consistoire s'y assemblait quelquefois.

suivante : du 27 avril 1647 à juin 1649, la recette est de 26 livres 2 sols, dont 16 livres pour le quint et 10 livres 2 sols pour les pauvres.

Il est impossible, en raison de l'extrême discrétion du compte, de deviner l'organisation de l'assistance dans la petite Église d'Allonnes. Nous savons seulement ce qu'elle donnait aux passants (quelques sous « à une fille de Beleme », ou « à deux jeunes hommes de l'Eglise de Saint-Romain », ou « à un passant qui avoit atestation »), ce quelle dépensait en menus frais (5s à un homme de plume, 20 sous pour « porter une lettre au Consistoire de Chasteaudun pour avoir M. Morin[1] », et d'autres sommes encore pour le même objet), ou pour envoyer Lenfant au Synode national de Loudun. La dernière mention du registre est celle-ci : « Le 8 mai 1666, baillé à un homme que M. Lenfant envoya porter la lettre de convocation du sinode, baillé audit porteur 10s. » Lenfant était alors pasteur à Bazoches-en-Dunois.

La deuxième liasse est un recueil disparate de pièces d'un intérêt inégal. Voici d'abord le *Registre des baptesmes, mariages et sépultures de la Religion prétendue réformée de la paroisse de Bazoches-en-Dunois pour servir en l'année 1679*, contenant vingt-quatre feuillets par premier et dernier.

Par nous, Jacques Belot escuier sieur de Mouline coner du Roy en ses conseils Lieutenant général des bailliages et Gouvernement de Blois.

Le 28 décembre 1678.

Ce registre, suite de celui qui est conservé au greffe du tribunal de Châteaudun, nous conduit jusqu'à la suppression de l'Eglise. Le dernier acte est du 22 octobre 1684. Jusque vers son abjuration en 1682, c'est Jérémie Perrot qui signe comme pasteur ; il est cependant remplacé quelquefois par des collègues du dehors : ainsi, le 30 novembre 1679 un mariage est béni par

1. Le 26 septembre 1664 ; il semble que Lenfant se soit fait remplacer à partir de ce moment.

Lenfant, ministre de l'Eglise réformée de Châtillon, alors que le 25 juin, un autre avait été béni par « M. Demaix, ministre de l'Eguelise réformée de Brionne » ; le 4 novembre, à Bourneville « M. Marin Groteste, ministre à Orléans » célèbre un baptême ; il signe : *de Mahis.* Il fera, au surplus, un autre baptême l'année suivante ; et en 1680, on trouve encore des mariages bénis, l'un par Humbert[1]; l'autre par Barbin[2]; ils viendront encore à Bazoches l'année suivante, et, le 13 novembre 1681, on trouve pour la première fois la signature de Boudet, le successeur de Perrot. Boudet est resté en fonctions jusqu'à la fin.

Le registre contient les actes suivants :

1679. . .	10	baptêmes,	6	mariages,	7	inhumations
1680. . .	9	—	4	—	1	—
1681. . .	11	—	2	—	1	—
1682. . .	16	—	3	—	1	—
1683. . .	17	—	6	—	6	—
1684. . .	11	—	1	—	»	—
Totaux.	74	baptêmes,	22	mariages,	16	inhumations

Passons sur le chiffre des inhumations; suivant la coutume huguenote, on négligeait assez généralement de les inscrire, comme ne donnant lieu à aucune cérémonie religieuse. L'inscription a souvent pour but de noter quelque particularité, par exemple le transport d'un corps de Patay ou de tout autre lieu dépourvu de cimetière huguenot, à Bazoches qui en possédait un. Quant aux baptêmes, ils donnent sensiblement la même moyenne annuelle que les quatre dernières années du registre précédent. Le nombre des mariages est identique dans les deux, pour une même période de six années. Les noms, soit des gens de qualité, soit des humbles, sont les mêmes dans les deux registres, et, pour les labou-

1. Peut-être David Humbert, pasteur de Laon.
2. D'après la *France Protestante*, 2e édit., Jean Barbin était pasteur à Marchenoir. Réfugié plus tard en Hollande, il y publia un livre sur *Les devoirs des fidèles réfugiés* Amsterdam, 1688.

reurs et gens de métier, sont ceux mêmes des protestants actuels de la région.

Trois baptêmes (un en 1683, deux en 1684) ont été célébrés avec l'autorisation spéciale soit du bailli ou du procureur fiscal de Dangeau, soit du bailli de Châteaudun. Voici l'autorisation donnée pour le premier de ces baptêmes, qui eut lieu à Dangeau le 6 septembre 1683 :

« Nous soubsigné François Lochon, avocat au Parlement, bailly de la chastellenie de Dangeau, avons permis à Marie Pellet, femme du sieur Gaubert demeurant audit Dangeau, de la religion prétendue réformée de faire baptiser un enfant masle dont ladite Pellet est accouchée cette nuit dernière entre le quatre et cinq du présent mois, sans néanmoins aucune assemblée de parents ou autres personnes, attendu l'interdiction du temple qu'il y a eu cy-devant audit Dangeau. Faict ce 5e jour de septembre mil six cent quatre vingt trois, sans néanmoins que ces présentes puissent tirer à conséquence pour l'advenir. »

Une parenthèse encore. Quel était le degré d'instruction des protestants de Bazoches et de ses environs (car la paroisse était assez vaste)? Il paraît avoir été fort variable. Aux mariages, il arrive souvent que tout le monde sait signer, ou tous les témoins sauf un; mais parfois aussi, c'est l'inverse; un seul témoin a pu signer, ou même pas un. En somme, il y avait au plus une moitié d'illettrés; pour l'époque, cela n'a rien d'excessif.

Après le registre de l'Église de Bazoches, notre liasse contient une série d'*Extraits des Registres et actes en feuille concernant la haute, moyenne et basse justice de Bazoches-en-Dunois*. Ce sont des actes notariés, datant de 1545 à 1682; on y trouve beaucoup de noms huguenots, ainsi celui du notaire Eléazard Roullon[1], de Varize, qui a « représenté » ces actes; mais les transactions dont ils nous entretiennent sont d'un intérêt médiocre.

1. En 1650, il est reçu greffier de bailliage.

Vient ensuite un *Conte de l'Église de Bazoche avec M. Lenfant*. Nous apprenons qu'à Noël 1664, il lui restait dû 26 livres 9 sols, et que de ce jour à Noël 1665, on devait lui fournir 650 livres, « tant pour sa pension que pour son logement ». Sur ce total, auquel s'ajoutait le quartier échéant à Pâques, il finit par toucher 836 livres 15 sous, au lieu de 838 livres, 19 sous. L'acte est signé : Lenfant; Fricheteau, Thomas Couvert, de Gallot, Laroche, Gaudart, ce qui nous donne la composition du Consistoire.

Nous avons vu que, le 29 mars 1665, Jean Benoist avait touché un quartier et demi pour la desserte de l'Église d'Allonnes; et voici que sur le dernier trimestre de 1664, l'Église de Bazoches se trouvait redevoir une certaine somme à Lenfant. C'est donc bien vers novembre 1664 que l'Église d'Allonnes cessa définitivement d'être une annexe de Bazoches, comme l'avait prescrit une ordonnance de 1643.

La dernière pièce du dossier nous permettra-t-elle d'identifier un assez mystérieux personnage? Dans la liste des chefs de famille de l'Église de Dangeau pour 1659, figure un M. de Grimaldy, qui habitait le « quartier du Perche et de Brou ». Nous savons qu'il abjura en 1684 et qu'il commandait vers cette époque une compagnie du régiment de Saint-Laurent, et c'est tout. Impossible de le situer dans les généalogies de la maison de Grimaldi, telles qu'elles figurent dans Métivier (*Monaco et ses princes*, La Flèche 1662), ou dans l'*Alsace noble* d'Ernest Lehr.

Or, le 17 novembre 1689, « Damoiselle Debaltot (?) v^e de défunt noble homme Jossias (*sic*) de Grimaldy demeurant ordinairement au chasteau de Dangeau... mère... de Daniel Jossias de Grimaldy » loue à prix d'argent le « bien terre et mestairie de Guilbaudière[1] » où elle retient pour elle « la chambre haulte dudit lieu en laquelle elle pourra sortir quand elle viendra voir ladite

1. Commune de Mottereau, à deux lieues au nord de Brou.

terre soit pour y faire des réparations ou autrement ». Le loyer, soit dit en passant, est de 200 livres par an, 20 livres de beurre « frais et net », 24 fromages, 6 chapons et 6 poulets, 3 cordes de bois long », etc.

Ainsi, Grimaldi s'appelait Josias, et il était mort dès 1689, peut-être à la tête de sa compagnie, car le régiment de Saint-Laurent prit part, cette année-là, à la guerre de Flandres. Et Mme de Grimaldi habitait généralement le château de Dangeau, depuis que les demoiselles de Courcillon avaient émigré en Angleterre. Est-il téméraire de supposer que Josias de Grimaldi était entré dans cette illustre maison par la porte de gauche? Est-il fils du prince Honoré II, mort en 1662, qui eut de nombreux enfants de sa femme légitime Hippolyte Trivulce, et qui peut-être courtisa une personne touchant de près au fameux marquis de Dangeau? Hypothèse hasardée peut-être, indiscrète sûrement. Mais l'Histoire est-elle tenue à la discrétion?

La dernière liasse ne contient que deux pièces, constituant tout le dossier d'une affaire d'argent.

Le 16 janvier 1664, devant Me Perrier, notaire à Dangeau, M. et Mme de la Perrine, membres notables de l'Église de Châteaudun, avaient souscrit une obligation de 400 livres au profit du sieur Testart, pasteur de la R. P. R. à Dangeau.

Après mûre réflexion, l'Hôtel-Dieu de Dangeau, héritier des biens du Consistoire, estima que cette somme devait lui appartenir; et le 3 avril 1696, Simon Dupré, administrateur de l'établissement, « donataire de deffunct Me Paul Testard, docteur en théologie », citait à comparaître devant le bailli de Dangeau « damoiselle Charlotte du Plessis de la Perrine, demeurant à Dangeau, comme fille et héritière de Louis Duplessis, seigneur de La Perrine et de Suzanne de Courcillon, pour s'entendre condamner à payer à l'Hôtel-Dieu de Dangeau la somme de 400 livres due à Testart par l'obligation du 30 janvier 1664, plus les intérêts ».

Mais la damoiselle Charlotte du Plessis de la Perrine

ne s'entendit pas condamner à payer, ni les intérêts, ni le principal, et les méditations de Simon Dupré reprirent de plus belle. Elles durèrent exactement sept ans, après quoi il s'avisa de consulter un homme de loi de Brou. Ce praticien lui envoya le 9 avril 1703, « gratis au profit des pauvres », un avis nettement défavorable et longuement motivé. « De quelque manière que l'on considère Led. brevet d'obligat[on], la personne du débiteur et du créancier, il est difficile de donner un advis advantageux à l'hostel Dieu de Dangeau, parce que, supposé que cette somme appartint au Consistoire ou comm[té] des gens de la Relligion prétendue Réformée, et que depuis la Révocation de l'Édit de Nantes toutes ces sortes de biens ayant esté remis aux Hostel Dieu des lieux dans lesquels il y avoit avant ladite Révocation une Exercice de Laditte Relligion prétendue Réformée, néantmoins, à prendre droit par la Lecture dud. Brevet d'oblig[on]. Il n'y est parlé en aucune façon de la Relligion prétendue Réformée, Il n'est pas mesme dit que ledit sieur Testart au proffit duquel est conclue lad. obligat[on] fust pasteur de ladite Relligion prétendue Réformée aud. lieu de Dangeau, et il seroit nécessaire que l'on fist voir par quelque compte ou autres pièces si réellement l'intérêt était payé à l'Église pour ses pauvres ou le traitement de son pasteur, ou ses autres dépenses, etc. etc. ; sans parler de la difficulté pratique de se faire payer.

L'Hôtel-Dieu de Dangeau n'insista pas.

Les documents que nous venons d'analyser précisent et corrigent, sur certains points, ce que nous avions dit des Eglises d'Allonnes et de Bazoches-en-Dunois dans notre livre sur la *Réforme en Eure-et-Loir*. Il y a lieu, en particulier, de modifier comme suit la liste des pasteurs (p. 572 et 573) : pour l'Église d'*Allonnes*, remplacer les deux dernières lignes par la mention suivante .

Paul Lenfant, 1645-1664; Jean Benoist, 1664-1665; Louis Scoffier, 1665-1676.

Pour l'Église de *Bazoches-en-Dunois*, substituer à la dernière ligne les suivantes :

Jérémie Perrot, 1671-1681; N. Boudet, 1681-1684.

On possède aujourd'hui les registres, plus ou moins complets, de sept des anciennes Églises d'Eure-et-Loir. Ce sont :

Allonnes (archives départementales).

Authon (greffe du tribunal de Nogent-le-Rotrou).

Bazoches-en-Dunois (greffe de Châteaudun et archives départementales).

Châteaudun (greffe du tribunal).

Chartres (bibliothèque municipale et archives départementales).

Dangeau (archives départementales).

Fontaine-sous-Prémont (archives départementales).

Les papiers du bailliage de Dreux, dont le classement n'est pas terminé, nous réservent-ils des surprises? Espérons-le, sans y trop compter.

HENRY LEHR.

Documents

NOUVEAUX CONVERTIS ARRÊTÉS ET MIS A LA BASTILLE A PARIS EN 1700

C'est une note de police que j'ai copiée dans le Fonds français de la Bibliothèque nationale (nouvelles acquisitions 22151, f° 83), donnant les noms de sept personnes mal converties, mises à la Bastille en l'année 1700, donc quinze ans après la Révocation. Quatre de ces noms figurent dans la *Révocation à Paris* de M. O. Douen et confirment par conséquent ses renseignements. Les trois autres ne figurant pas dans cet ouvrage, je publie néan-

moins toute la liste parce que deux des trois noms inédits concernent, le premier *une institutrice qui enseignait secrètement les enfants* des nouveaux convertis et le second un tailleur d'habits qui prêtait sa *maison de la rue Dauphine* pour des *assemblées religieuses clandestines*. La note mentionnant seulement l'emprisonnement, nous ne savons ce que devinrent plus tard les personnes arrêtées. Peut-être quelqu'autre document nous l'apprendra-t-il un jour.

N. W.

Année 1700

Lettres et mémoires sur le sieur *Guenon de Saint-Hilaire*[1] de la R. P. R., arrêté comme suspect le 6 mars 1700, mis à la Bastille, sorti le 17 avril 1701.

Le sieur *de Garsault*[2] de la R. P. R. mis à la Bastille le 17 juin 1700, mis en liberté en août audit an.

Le nommé *Dargent*[3], marchand de vin protestant mal converti mis à la Bastille le 20 juin 1700, mis en liberté au mois d'août suivant.

La femme de Tertulien *Seheult*[4] de la R. P. R., sorti du royaume, est arrêtée à Valenciennes le 20 juin 1700 et mise à la Bastille (ce dossier ne contient que des mémoires (*sic*).

La nommée *Robert*, maîtresse d'école protestante, accusée d'enseigner et instruire les enfans dans la même religion, amenée à la Bastille le 31 août 1700 (il n'y a que la cote du dossier (*sic*) et *Hector Poupardin*[5], huguenot, cy-devant garçon de cabaret qui veut passer dans les païs étrangers, mis aussi à la Bastille, 23 août 1700 (le dossier ne contient que mémoires).

Le nommé *Lafeuille*, tailleur d'habits, de la R. P. R., tenoit des assemblées dans sa maison, rue Dauphine, mis à la Bastille le 22 octobre 1700. Il n'y a que la cote du dossier (*sic*).

1. O Douen, *la Révocation à Paris*, III, 146.
2. *Ibid.*, 139.
3. *Ibid.*, 192.
4. Il faut sans doute lire Scheult.
5. Douen, III, 255. Les Poupardin étaient de Sancerre.

LES PRISONNIERS D'AIGUES-MORTES ET LES NOTAIRES

Documents Falgairolle (1)

27. — Testaments de Marie Durand et d'Anne Durand[1]

Nous n'avons pas à résumer ici tout ce que l'on sait de Marie Durand ni du rôle qu'elle a joué dans la Tour de Constance comme secrétaire des captives. Du moins noterons-nous dans ce *Bulletin* un fait curieux, que Daniel Benoît a révélé en 1914 (Journal l'*Evangéliste*, du 22 mai) d'après les notes de G. Dumons, prises aux *Archives de l'Hérault* C. 413, à savoir que Marie Durand, lors de son arrestation, était mariée avec Matthieu Serres, du lieu de Poux, paroisse de Saint-Pierreville (*Bull.* XXVIII, 81 où Serres est nommé Serret, par une erreur de lecture, et Daniel par suite d'une autre erreur). Le marquis de la Fare ne fit arrêter Marie Durand, sœur du pasteur du Vivarais, que parce qu'il sut qu'elle avait été mariée à la huguenote par celui-ci, et l'officier qui procéda à la capture trouva les époux couchés ensemble. « Le prétendu mari », et la jeune femme qui n'avait pas encore 16 ans furent envoyés l'un à Brescou, l'autre à la Tour de Constance pour « désabuser les Religionnaires de faire de pareils mariages ». Une autre pièce nous permettra d'expliquer l'attitude que garda dans la suite Marie Durand à l'égard de son « fiancé ». Le 21 mai 1730, un mois avant la double arrestation, le pasteur Durand écrivit à Antoine Court, alors à Lausanne une lettre dont l'original est perdu. Court en a résumé le contenu, et on lit dans ses papiers (n° I, LAC, vol. VI f° 359) : « Durand père, au Fort de Brescou. *Durand sœur, s'est mariée contre le conseil du frère* ».

Mathieu Serres, conduit à Brescou, essaya, pour obtenir sa libération, de se donner simplement comme le fiancé de Marie Durand, et prétendit que seuls ses ennemis l'accusaient d'être « tout à fait marié ». Quand il écrivit à Marie Durand, s'il l'appella « sa très chère mie », il ne mentionna Durand père que comme « son cher beau-père *prétendu* ». Marie Durand usa du même subterfuge et traita de fausseté l'imputation que Mathieu Serres et elles eussent été « épousés par le ministre Durand » (*Bull.* XXVIII, 82). Une liste officielle du 20 janvier 1741 (*Arch. Hérault*, C 1459) porte en face du nom de Marie Durand les motifs de sa condamnation : les mots : « pour avoir été épousée du

1. Voy. plus haut, p. 44-51.

ministre » ont été rayés, et remplacés par ceux-ci : « à cause du ministère de son frère » . Cette dernière expression était la seule que voulût transcrire, ou laisser transcrire, la prisonnière. S'il est vrai, comme l'a noté A. Court, que son mariage ait déplu à son frère, elle a dû éprouver de vifs remords dès qu'elle est entrée à la Tour, et quand le pasteur du Désert, en 1732, est devenu un martyr dont la mémoire a été sa force et son honneur, elle a probablement voulu effacer le souvenir de cette union qu'elle regrettait. Nulle part, en effet, nous ne trouvons sous sa plume le nom de Mathieu Serres, qu'elle paraît avoir totalement oublié. En 1746, Serres obtint de l'intendant Le Nain qu'il sollicitât à Versailles sa libération (Durand père était sorti de Brescou en 1743). Saint Florentin répondit :

Quoique le nommé Serres se trouve dans le cas de beaucoup d'autres protestants, cependant l'indulgence dont on userait actuellement à son égard pourrait justifier leur secte dans l'idée de tolérance dont on ne l'a que trop imbue. Il serait d'ailleurs de l'équité de rendre en même temps la liberté à sa prétendue femme, ce qui tirerait encore plus à conséquence. (*Arch. Nationales* O[1] 442, f° 203, 12 octobre.)

Cependant en 1750 le ministre rendit Serres à la liberté (D. Benoît, p. 64). Il sortit le 30 mai, signant un acte par lequel il s'engageait à sortir du Languedoc pour n'y plus jamais rentrer ; il est dit « brassier » (?) de profession. En 1745 il s'était donné 60 ans, il en aurait donc eu 45 au moment de son mariage, et l'on s'explique que le pasteur Durand ait déconseillé à sa jeune sœur une union si disproportionnée.

Saint Florentin, en libérant Serres, se garda d'accorder la même grâce à Marie Durand. On voulait conserver alors, dans les prisons, des « otages » ; les femmes de la Tour de Constance, et parmi elles la sœur d'un pasteur du Désert étaient désignées pour ce rôle.

On sait que Marie Durand, de sa prison, s'attacha étroitement à l'enfant de son frère, Anne Durand, qui vivait à Genève depuis que sa mère était morte à Lausanne. On a conservé les lettres écrites à la jeune fille depuis la Tour de Constance, qui nous permettent de pénétrer dans la sombre bâtisse et de partager la vie monotone des captives. Marie Durand, en 1755, se persuada que les eaux de Balaruc (près Cette) seraient excellentes pour la santé de sa nièce, et dès lors elle la pressa de venir en France, lui assurant qu'elle y pourrait vivre en liberté, lui annonçant même qu'elle l'attendait à Aigues-Mortes, et en 1759 Anne Durand passa un mois avec sa tante, sans que nous puissions dire si elle « logea » dans la Tour, ou si, installée dans la ville, elle consacra ses journées à la prisonnière (D. Benoît, p. 264). Marie Durand

espérait toujours que les portes s'ouvriraient un jour devant ses pauvres compagnes et elle-même et elle avait promis à sa nièce qu'elles iraient vivre ensemble dans le Vivarais. Anne Durand, en quittant Aigues-Mortes, partit donc pour les montagnes où elle était née. Elle retrouva autour du hameau de Craux, où avait habité sa grand'mère Rouvier, une partie de son bien maternel. Le peu d'argent qu'elle en tira allait lui permettre de dégager les biens de Marie Durand des mains de « cruels parents » de celle-ci, qui s'en étaient emparés [1]. Pour reconnaître ce service et l'en dédommager, et pour lier étroitement son sort à sa nièce, Marie Durand, en 1760, profita d'un nouveau séjour qu'Anne Durand fit à Aigues-Mortes, pour dicter son testament, et faire enregistrer le testament de la jeune fille. Nous donnerons en son entier la première pièce.

L'an 1760 et le 25e jour du mois d'octobre après-midi, à Aigues-Mortes, par devant nous... a été en personne Dlle Marie Durand native du lieu du Bouchet, paroisse de Pralles (Pranles) diocèse de Viviers, détenue prisonnière dans la Tour de Constance de la présente ville depuis l'année mil sept cent trente.

Laquelle étant en parfaite santé, ses bons sens, mémoire et entendement et jugement de raison, a fait son testament nuncupatif comme s'ensuit :

En premier lieu elle a recommandé son âme à Dieu le priant par sa divine bonté lui faire miséricorde de ses péchés et lorsque son âme sera séparée de son corps vouloir la recevoir dans son royaume de paradis.

Et venant à la disposition de ses biens ladite Dlle Durand testatrice donne et lègue aux pauvres de la paroisse de Pralles deux salmées seigle, pour lui être distribuées dans l'année de son décès par son héritier bas nommé au devant de la porte de sa maison, pouvant être de valeur, lesdites deux salmées seigle, de la somme de quarante livres.

Plus, donne et lègue ladite Dlle Durand testatrice, à Catherine Goutès du lieu de Bréau paroisse d'Aulas, la somme de cinq cents livres, ladite somme payable six années après le décès de ladite Dlle Durand testatrice, sans intérêts jusqu'audit temps.

Et en tous et chacuns ses autres biens, meubles, immeubles, noms, voix, droits et actions présents et à venir, en quoi qu'ils consistent, ladite Delle Durand a fait, institué, et de sa propre bouche nommé, son héritière universelle et générale Delle Anne Durand sa nièce, fille, native de la paroisse de Saint-Cierge en Vivarais [née le 15 août 1729. Benoît, p. 68, 71], résidant à Cros (Craux) en Vivarais paroisse de Saint Etienne de Serres, pour faire et disposer de son entier héritage à ses plaisirs et volontés tant en vie qu'en la mort.

1. *Benoit*, p. 279 (voir p. 207, 210). Corriger la donnée de la p. 275. La régie n'avait pas pris possession des biens de Marie Durand puisque celle-ci n'avait été enfermée qu'en vertu d'une lettre de cachet.

Déclarant ladite D[elle] Durand que c'est ici son dernier testament... Fait, récité et lu dans l'étude de nous notaire, présents S[rs] Pierre Richaud négociant, Arnaud Vigne marchand épicier, Etienne Boulary boulanger[1], Jean Riey patron de boulier[2], Jacques Servel mangonnier, et Maurice Girard archer de police, habitants dudit Aigues Mortes, signés avec ladite D[elle] Durand et nous Jacques Crouzet notaire royal dudit Aigues Mortes, de ce requis (Signé) : Marie Durand, Richaud, Boulary, Riey, Servel, Girard, Crouzet notaire.

Le même jour, devant le même notaire et les mêmes témoins (l'archer de police a ici comme prénom : Gilles), Anne Durand institue sa légataire universelle Marie Durand « détenue prisonnière dans la Tour de Constance de cette ville », et signe l'acte.

Catherine Goutès, à qui Marie Durand léguait 500 livres, était une jeune fille qui avait grandi dans la Tour de Constance, et dont la mère y était encore prisonnière. Cette dernière, Anne Falguière, épouse d'André Goutès, tisserand de Bréau, avait été condamnée à la prison perpétuelle pour avoir assisté à une assemblée aux environs de Bréau, tandis que son mari allait aux galères. Elle était entrée à la Tour en juin 1742, ayant sur les bras une enfant de six mois. L'enfant, nommée Catherine, était demeurée dans la prison jusqu'en 1758 environ; Marie Durand, intimement unie à la mère, qui dans la Tour « mangeait avec elle », s'était particulièrement souciée de l'éducation de la jeune fille, et il est touchant de penser qu'elle lui fit une place dans son testament. On notera qu'elle renvoie à six ans après sou décès la délivrance des 500 livres qu'elle lui lègue, et ce fait montre comment, lors de la rédaction de l'acte, les affaires de la pauvre prisonnière étaient encore embarrassées dans le Vivarais. Quand le testament fut passé, la mère de Catherine Goutès, avons-nous dit, vivait encore dans la Tour, et elle y mourut dans les trois mois qui suivirent.

Les destinées des deux légataires de Marie Durand furent singulièrement opposées. D. Benoît a raconté (p. 220) comment Catherine Goutès, mariée plus tard à un négociant de Ganges (Hérault) montra pendant la Terreur blanche une décision et un courage dignes de sa foi[3]. Anne Durand retourna dans le Vivarais. Sa tante, qui ne rentra en possession de ses biens qu'en mars 1762, et qui depuis vingt mois avait dû la nourrir et l'entretenir (Benoît, p. 280) eut alors l'amertume de la voir passer au catholicisme,

1. C'était le boulanger Boulary qui fournissait aux captives « le pain du roi ».

2. Propriétaire d'un jeu de boules.

3. Un acte notarié du 3 avril 1772 relatif à Catherine Goutès parle de ses biens paternels et maternels dont elle n'a pu (en raison d'une double condamnation) obtenir qu'un tiers, et de 1200 livres « de libéralité et gratification qu'elle a reçues de ses parents et d'autres personnes » (Cl. Ribard : Journal *Eglise Libre*, 26 juillet 1895).

pour épouser quelques jours plus tard (8 juin 1765) un habitant de Pranles qui l'avait séduite[1]. Quand Marie Durand, libérée enfin après trente-six ans de captivité, sortit de la Tour le 14 avril 1768 et put rentrer au Bouchet de Pranles, elle se trouva réduite à une extrême misère. « Elle comptait sur un bien dont en effet elle fut mise en possession », mais en 1772 son ingrate nièce le lui contesta, et elle se vit dans la nécessité ou d'abandonner ce qui lui appartenait, ou de soutenir un procès ruineux (D. Benoît, p. 316). Le Consistoire d'Amsterdam, comme on sait, lui accorda alors une rente viagère de 200 livres tournois. Elle mourut à la fin de l'été 1776. Anne Durand avait fort préoccupé à Genève, par sa légèreté et sa paresse, les personnes qui avaient veillé sur elle, mais on n'avait pas osé penser qu'elle ferait tache dans une famille de confesseurs et de martyrs.

28. — Quittance de Françoise Barre-Anton

Voici la dernière pièce que nous ayons à résumer, elle contient une formule, au début, qui est vraiment extraordinaire. Le notaire semble avoir reculé devant la réalité, et ne pas avoir osé marquer crûment sur son acte que la ville où il instrumentait était un lieu de détention pour des femmes religionnaires.

Le 29 juillet 1763 après midi, Françoise Barre veuve de Jean Garagnon, fabricant en cadis, native de Rouzan (Rozans, Hautes-Alpes), diocèse de Gap en Dauphiné, et *résidante dans la Tour de Constance de cette ville en qualité de prisonnière*, reçoit de son fils Pierre Garagnon, de Rozans qui est présent, 75 livres, provenant d'une vente que le fils a faite pour la mère. Fait dans l'étude du notaire Jacques Crouzet, en présence d'un tailleur et d'un boulanger d'Aigues-Mortes; ladite Barre a dit ne savoir signer.

1. D. Benoit, p. 300. Voici les extraits des registres curiaux de Pranles (Ardèche), auxquels renvoie D. Benoît. « Le 2 juin 1765 D^elle^ Anne Durand est baptisée dans l'Église Romaine sous condition, ayant comme parrain et marraine les neveu et nièce du curé de Pranles, Esclozas. Elle a 35 ans, 9 mois et 15 jours. » « Le 8 juin 1765 le même curé marie Sr Jean Claude Cazeneuve, âgé de 56 ans du lieu de Saint Jean paroisse de Pranles avec D^elle^ Anne Durand. Les époux ont obtenu la dispense de la publication des deux derniers bans. » L'acte qui suit explique pourquoi cette dispense avait été demandée : « Le 20 juin 1765, Marianne Cazeneuve fille de St Jean Claude Cazeneuve et de D^elle^ Anne Durand, née le 18 juin, est baptisée dans l'église de Pranles ». L'enfant mourut peu après, comme il est dit en marge de l'acte. Un autre enfant, Philippe, naquit aux époux le 11 janvier 1767 et eut pour parrain Charles Philippe Klick, officier major de la légion de Soubise en garnison à Privas. Jean Claude Cazeneuve mourut à 63 ans, le 18 mars 1776.

*
* *

Françoise Barre, âgée de 57 ans, fut arrêtée le 22 novembre 1750 au vallon de Fonlèze près Uzès où se tenait ordinairement le culte dominical, en même temps qu'un gros de protestants qui montait à plus de 80 personnes. On donna la liberté aux enfants, aux infirmes, aux femmes enceintes, aux nourrices, à ceux encore qui purent payer les soldats. Parmi les pauvres qui restèrent emprisonnés, l'intendant désigna cinq hommes qui partirent pour les galères, et deux femmes qu'il envoya à la Tour de Constance (*Arch. Hérault*, C, 229). Les deux femmes, Françoise Barre et Clarisse Domergue-Martin avaient déclaré « qu'elles assistaient aux assemblées autant qu'elles pouvaient ».

Françoise Barre était alors mariée à François Anton originaire de Condorcet (Drôme), âgé de soixante ans, travailleur de terre, résidant à Saint Médiers (Montaren, Gard). Anton comme il le déclara, avait épousé « au désert » étant veuf, Françoise Barre, qui était veuve également comme nous l'apprend l'acte qui précède. De son premier mariage avec le Jean Garagnon qu'elle nomme, elle avait eu, non seulement le fils Pierre qui lui apporte 75 livres, mais un autre encore dont nous ignorons le nom, et un troisième : Jean Garagnon, de Rozans, cardeur de laine, qui en 1750 avait trente-sept ans et habitait Montaren. Jean Garagnon, arrêté en même temps que François Anton, fut envoyé aux galères avec lui, par le même jugement qui enfermait sa mère à la Tour. Anton « apostasia » aux galères en l'année 1751, et y mourut probablement à cette date : en 1754 sa femme dans la Tour est dite « veuve ». Jean Garagnon vivait encore à Toulon en 1763 « ferme dans la foi ».

Françoise Barre disparaît de la Tour de Constance entre 1766 et 1768, sans que nous sachions si elle a été libérée, ou si elle est morte pendant la lutte de deux ans que le Prince de Beauvau, pour obtenir la grâce des dernières prisonnières, dut soutenir contre les bureaux de Saint-Florentin. Clarisse Domergue, la chose est certaine, mourut dans la prison, en 1768, quelques mois avant que la terrible Tour ne fût définitivement fermée.

Charles Bost.

A PROPOS DU CENTENAIRE DE JENNER
CEUX QU'ON OUBLIE
FABRE D'OLIVET ET LA GUÉRISON DE LA SURDITÉ

Un des devoirs de notre Société d'Histoire consiste à rappeler le souvenir et à mettre en lumière les services rendus par l'un des nôtres, services d'autant plus aisément oubliés que parfois ceux-là mêmes qui en recueillirent la gloire et le profit, négligèrent de les rappeler.

Notre collègue et ami, M. Armand Lods a ainsi été amené naguère à écrire au *Figaro* (février), qui annonçait la commémoration du centenaire de Jenner, que quatorze ans avant la publication de son mémoire sur la vaccine (1798) la découverte qui lui valut une gratification de 500 000 livres anglaises, avait été faite, ou du moins pressentie, à Montpellier, en 1784, par Rabaut-Pomier, le modeste frère de l'illustre Rabaut-Saint-Etienne. Il a cité la lettre qu'il avait publiée dans ce *Bulletin* en 1893 (p. 171) par laquelle, en 1811, M. James Ireland reconnaissait qu'en 1784, Rabaut-Pomier avait communiqué le résultat de ses observations sur la picote au Dr Pugh alors aussi à Montpellier, observations que celui-ci s'était empressé de transmettre à ses confrères, dès son retour à Londres. M. James Ireland ajoutait, il est vrai, dans sa lettre, qu'en Angleterre, même avant 1784, on avait remarqué que les filles soignant les vaches atteintes de la picote, ne prenaient pas la petite vérole. Mais il se gardait bien de rappeler que Rabaut-Pomier avait eu *l'idée de la possibilité d'inoculer à l'homme la matière éruptive des vaches*, idée sur laquelle, à son tour, en 1810, le comité central de la vaccine chargé d'une enquête, n'insista pas, comme il aurait dû le faire, peut-être parce qu'elle émanait d'un pasteur protestant.

Ce qui est arrivé et arrive encore à Rabaut-Pomier,

caractérise assez bien la différence entre la mentalité protestante et celle des grands corps officiels, imbus de l'esprit routinier, conservateur à outrance, du catholicisme. Observer directement les faits, sans tenir compte des notions ou traditions officiellement reçues, chercher, dans cette observation, la solution de phénomènes angoissants comme l'étaient jadis les fréquentes et meurtrières épidémies de variole, c'était agir en protestant, ne pas se contenter du fatalisme des solutions traditionnelles, excluant toute recherche indépendante et traitant de révolutionnaires ceux qui ne pouvaient s'y résigner.



Pareille aventure arriva, il y a environ un siècle à un autre protestant, tout aussi peu connu, même de ses coreligionnaires, que Rabaut-Pomier, à *Antoine Fabre d'Olivet* (1767-1825). Si vous ouvrez la 2e édition de la *France protestante* (VI, 204) vous trouverez une courte notice consacrée à ce parent du célèbre *Jean Fabre* surnommé *l'honnête criminel*[1]. « Ses ouvrages, écrivaient les frères Haag, *ne sont plus lus aujourd'hui*, mais leur nombre prouve au moins que leur auteur a joui, de son vivant, de quelque réputation ». — Ce jugement, un peu sommaire, prouve simplement que des historiens aussi scrupuleux que les frères Haag, ont pu, eux aussi, se tromper, car les ouvrages de Fabre d'Olivet sont aujourd'hui très recherchés et on les traduit même en anglais[2]. L'un d'entre eux, l'*Histoire philosophique du genre humain*, paru en deux volumes en 1822, a même été réimprimé en 1845 et cette réimpression est aussi introuvable que l'édition originale.

Un autre de ses ouvrages est intitulé : *Notions sur le sens de l'ouïe en général et en particulier sur le dévelop-*

1. D'après une notice de la fille aînée d'Antoine Fabre, Jean Fabre et lui avaient le même ancêtre Fabre dit de Brissac dont le fils aîné fut le grand-père de l'honnête criminel et dont le second fut le grand-père d'Antoine.
2. *The Works of Fabre d'Olivet*, G. P. Putnam's Sons, New-York et London.

pement de ce sens opéré chez Rodolphe Grivel et chez plusieurs autres enfants sourds-muets de naissance. Paris 1811. in-8, 2e édit. augmentée de pièces justificatives, Montpellier, 1829. Voici la note qu'y ajoutèrent les frères Haag. « L'abbé Sicard et de Prony présentèrent sur ce mémoire un rapport défavorable au Ministre de l'Intérieur. « L'auteur, selon M. Fayolle (*Biog. univ.*) prétendait avoir trouvé le moyen de restituer l'ouïe aux sourds-muets de naissance, d'après une méthode pratiquée par les prêtres égyptiens. » — Autant dire que Fabre d'Olivet passait pour un charlatan.

Or, ainsi que va le confirmer une lettre inédite que l'on va lire, Fabre d'Olivet ne prétendait pas seulement mais *réussit à rendre l'ouïe et par suite la parole, non pas à un mais à plusieurs sourds-muets.* Ce n'est pas ici le lieu de raconter comment il en eut l'idée et parvint à la réaliser, le dossier de cette découverte ne pouvant être reconstitué que difficilement. La seule prétention de l'auteur, de guérir une infirmité officiellement déclarée incurable fit se dresser contre lui la toute puissance des préjugés et des prétendues compétences, et l'obligea finalement à renoncer à des expériences qui avaient provoqué un rapport officiel « défavorable ».

Je ne veux aujourd'hui, pour prendre date, que joindre à quelques pièces, encore inédites, que nous remit jadis la fille aînée de Fabre d'Olivet, la copie d'une lettre également inédite, appartenant à M. Pinasseau, un de ceux qui font grand cas du signataire de cette lettre. Elle intéressera sûrement ceux, si nombreux, hélas! qui suivent les essais, tentés ces derniers temps, pour rendre, soit l'ouïe, soit même la vue, à tant d'êtres humains qui en sont ou en ont été privés.

Copie d'une lettre autographe de Fabre d'Olivet appartenant à M. Pinasseau

Monsieur,

C'est au sein des montagnes des Cévennes et dans la patrie des troubadours que j'ai reçu l'aimable lettre que vous m'avez adres-

sée le 14 juillet. Je suis bien fâché de ne m'être pas trouvé à Paris au moment où M. Divaloufat y a séjourné. C'eût été avec le plus grand plaisir que j'aurais fait la connaissance d'un littérateur provençal auquel vous accordez une estime aussi particulière. Le motif qui m'a fait entreprendre mon voyage dans ces contrées a été de mettre la dernière main à l'ouvrage que j'ai entrepris sur l'ancienne langue d'Oc et dont je crois vous avoir remis l'avant-propos. Le Ministre de l'Intérieur qui a su que mon intention était de venir recueillir sur les lieux mêmes les renseignements et les documens nécessaires, m'a remis à cet égard une lettre aussi honnorable que flatteuse, afin de faciliter mes recherches. Mais, voyez, monsieur, combien est vrai le proverbe qui dit que c'est Dieu qui dispose des événemens que l'homme ne fait que proposer. Venu dans ce pays pour atteindre un but purement littéraire, il s'est trouvé que, par occasion, j'en ai rempli un tout différent. Comme il s'agit d'une chose fort importante et que vous aurez quelque plaisir à apprendre, je vais vous la dire en peu de mots.

Tandis que j'étais à Paris, un Pair de France, distingué par ses lumières, m'adressa, comme un savant, curieux de s'instruire dans le sens intime de la langue hébraïque[1], M. Tromparën, pasteur et président du Consistoire du département de l'Ardèche[2]. Ce pasteur, après nos premiers entretiens, voyant que j'étais sur le point d'entreprendre un voyage vers les contrées méridionales, s'offrit d'être mon compagnon de route, et me pressa d'accepter sa maison de Privas, pour y mettre en ordre mes matériaux. L'offre était trop agréable pour être refusée. Je l'acceptai. En arrivant chez lui je m'aperçus bientôt qu'un autre motif que celui d'étudier l'hébreu l'avait guidé dans sa démarche. Motif très louable sans doute et qu'il serait difficile de blâmer. La nature l'avait affligé d'une jeune enfant sourde-muette dès sa naissance. Il m'engagea avec de vives instances à lui donner le sens de l'ouïe, comme je l'avais donné, il y avait sept ans à Rodolphe Grivel d'Aubonne. Je résistai assez longtemps, me souvenant des persécutions ridicules dont j'aurais[3] été l'objet sous le règne de Napoléon; mais enfin, vaincu par les larmes d'une mère au désespoir, je fis ce qu'on exigeait de moi; et Nina Tromparën, âgée de cinq ans, sourde-muette de naissance, acquit la faculté auditive qu'elle n'avait jamais eue, et entendit pour la première fois le 14 juillet, le jour même où, me croyant à Paris, vous m'écriviez la lettre que j'ai sous les yeux.

1. Fabre d'Olivet est l'auteur d'un ouvrage considérable sur la *Cosmogonie de Moïse*.
2. M. P. Tromparent était déjà pasteur à Privas en 1807. Il mourut en 1825.
3. *Sic*, peut-être pour *j'avais*.

Cet événement extraordinaire ayant été connu, malgré le secret que j'avais imposé aux parents de l'enfant, je me suis vu assailli par une foule de sourds et de sourdes. Antoine Besson, de Ganges, âgé de 22 ans, est le quatrième auquel j'ai donné le sens de l'ouïe. Tout cela, comme vous le pensez fort bien, m'a fait négliger mes travaux sur la langue d'Oc. J'ai été même obligé de prolonger mon séjour dans ce pays bien au delà du terme que j'y avais d'abord fixé.

Je compte ne retourner à Paris que vers le commencement du printemps prochain. Si j'ai le bonheur de vous y voir à cette époque, je vous donnerai le renseignement que vous me demandez. Si M. Gottis avait eu plus de mémoire il vous aurait dit que, par une bizarrerie remarquable, ce renseignement ne peut vous être donné par moi que de vive voix. Je passai le lendemain même du jour où je vous vis chez lui, pour lui faire part de cette circonstance; et moi-même je mis une carte chez votre portier. Je ne sais ce qui empêcha que je n'eusse le plaisir de vous revoir.

Agréez, monsieur, l'assurance des sentimens distingués d'estime et de considération de votre tout dévoué serviteur.

Fabre d'Olivet,
Chez M. Deshons, propriétaire foncier
Ganges (Hérault).

25 septembre 1818.

Au dos : Monsieur
Monsieur le ch^er fs Devilleneuve
à Bargemont
Par Draguignan
(Var).

Les détails si précis que renferme cette lettre permettront peut-être à l'un ou l'autre de nos lecteurs de retrouver, à Privas ou ailleurs, soit un écho, soit une trace des faits racontés par Fabre d'Olivet, et de compléter ainsi l'enquête que nous ouvrons en publiant ce document.

N. Weiss.

Mélanges

LES DE CONINCK AU HAVRE ET A ROUEN DE 1682 A 1691[1]

Le 22 janvier 1685, Frédéric de Coninck quitte définitivement Hambourg, avec quelques amis, emmenant toutes ses affaires. Il passe par Anvers pour y terminer le règlement de sa situation. En effet, son oncle Jean de Coninck, qui avait la garde des sommes léguées à Fréd. de C. par son grand-père paternel et par sa tante Anne, est mort le 20 novembre 1684 et sa veuve et ses fils ne demandent qu'à liquider au plus tôt ces questions financières.

Puis nous le retrouvons à Rouen, le 4 avril suivant.

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck à Rouen

Au Hâvre, ce 9 avril 1685.

... Mon cher enfant, ne soyez pas sy pressée de faire les présant à vostre maîtresse, il faut premièrement vous accorder, quy est de passer un traitté, apres vous ferez vos présant ; tu luy en a desja faits...

... Mon pauvre fils, ne fais pas grand despence pour tes présant, le collier d'Ester Torin est jolly pour son prix, il vous y faut mettre le double. Mad[lle] Mayon, quy est fort prudente, elle ne vous portra point à la despence, encor dans un tems de calamité et elle m'obligera...

... On est icy fort rigoureux envers les pauvre huguenost...

1. Voy. plus haut, p. 97 à 115.

Au Hâvre, ce 20 avril 1685.

Mon très cher fils, je suis fort surprise du comte rendu à Mad[lle] Mayon Camin par Madame sa tante, par lequel elle la rends presque redevable, ce qui m'estonne extrêmement, et pour les biens en terre qu'elle peut espérer, qui peut aller a £ 2700 au conte de M[r] Lelarge. Ainsy vous voila bien gras pour vouloir donner un collier de 420#, elle a bien raison de ne pas vouloir de bague. Non, mon fils, je ne veut pas que fassiez sy grand frais, un collier de 200 # est assez, et je vous deffend de rien achepter que les affaires de Mad[lle] Mayon ne soit vuidé, il ne faut pas aller sy vitte, considérez le tems où nous sommes...

... Mon fils, j'ay des mortels ennuie de tous costé de voir ma famille sy mal establie, vous devez bien vous repentir d'avoir despensé vostre argent mal à propos à Hambourg et au dernier voiage, et vostre frère aynée m'accable, que pense-t-il faire à tout vendre; s'il veut aller en Engleterre, qu'il fasse semblant de vendre sa couche et armoire, table à un maître de navire anglois pour le transporter...

... Sy Mad[lle] Mayon vous parle du collier de 420 # dite luy que je ne veux pas que passiez 200 # et que sy elle me veut obliger, qu'elle cy contentera...

Rachel Tacquelet à son petit-fils Frédéric de Coninck, à Rouen

A Saint-Quentin, ce 5 may 1685.

... Cher fils, comme ta tante Du Chemin[1] est venu faire ses devosion à Charenton et a esté 4 jour avec moy, nous avons parlez ensemble des desseins que vous aviez de vous marier. Je luy ay donné charge vous donner pour moy dix louis d'or pour vous avoir un couple de flambeau comme say de coutume de donner à tous mes enfans quy ce marit pour leur estrene : vous l'emploirez à ce que voudrez pour souvenanse de vostre grand mère, aiez ce petit présen pour agréable...

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Conink, à Rouen

Au Hâvre, ce 10 may 1685.

... Grande mère t'a fait le presant ordinaire qui est d'un couple de flambeau, mais comme tu en as, il faut garder l'argent qui servira à autre choses. Je suis fort satisfaite du choix que tu

1. Ester Crommelin, veuve de Jean Torin, s'était remariée à Pierre Duchemin.

fais que ma mère aprouve et qu'elle en paroit contente, comme Mad[lle] Mayon est bonne, chacun l'aymera. Tu luy a fait un présant d'un collier de 100 escu, je lui en souhaite joye et qu'elle la puis mettre cent an en santé.

... Je voudrois bien vous servir, la force n'y est plus, et vostre frère me tue, sy le cabaret n'avoit pas son argent, il ne me traitteront pas sy rudement...

Fréd. de C. est encore à Rouen en juin, mais la persécution se fait de plus en plus violente, et dès les derniers jours de juillet, il quitte Rouen pour Londres sans prendre congé de sa mère, dans la crainte de ne plus pouvoir s'enfuir dans la suite. Nous le trouvons à Londres le 13 où il attend sa fiancée avec impatience.

Rachel Tacquelet à son petit-fils Frédéric de Coninck à Londres

A Saint-Quentin, ce 24 aoust 1685,

Mon très cher fils, je viens de recevoir vostre lettre escrite de Londres du 6/16. Je vous croiois en Holande, ma chère fille vostre bonne mère me l'aiant mandez. A la bonne heure que tu y atends ta maîtresse, pour ensuite vous marier. J'auray de la joie lors que j'aprendray quel soit près de vous, car je crain qu'il y ait du risque au pasage.

Je prie l'éternel de l'acompagner de son bon ange, qu'il répande ses précieuse benediction sur vostre Saint mariage, le faisant réusir à sa gloire à vostre salut et contentement pour vivre en sa crainte dans la ferme que me dict assez prise à l'imitation de ton oncle Daniel[1]...

Il y a lontems que ma fille, ta mère, m'a mandez que ta maîtresse estoit à Dieppe pour faire partage avec sa tante...

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck à Londres

Au Havre, ce 31 aoust 1685,

Mon cher fils, j'ay receu la vostre du 20 courant. J'ay été fort surprise du promte départ de vostre voiage. J'attendois du moin que m'eussiez venu dire adieu, car nous ne scavons pas sy jamais j'auray la joye de vous revoir, quy m'a fait bien jetter des larmes et fait encor présantement...

...J'ay du regret que tu ne m'a pas venu voir avec Mad[lle] Mayon, j'aurois volontier payé vostre voiage.

1. Daniel Crommelin.

Frédéric de Coninck à sa fiancée Marie Camin,
chez Mad^ame Allard, rue des patissiers à Dieppe

Londres, le 10/20 septembre 1685.

Il n'est que trop vray, ma très chere maîtresse, ce que craignois est arrivé, vous êtes prisonniere et peut estre mal traittée [1]. J'ay tout sceu par une demoiselle qui heureusement a échappé la barbarie des tirans. Plût a Dieu que je fusse avec vous et que je pusse partager vostre souffrance, j'en aurois une joye inexprimable...

Vous avez très mal fait d'avoir attendu jusqu'a l'extrémité, vous avez esté très mal conseillée de vous estre embarquée avec tant de monde, je prie Dieu qu'il ne permette pas que vous soyez persécutée jusqu'au point qu'on dit icy, je le prie qu'il veille au contraire vous donner une bonne et pronte issue. Si cela réussit, comme il faut l'espérer, partez aussitost pour Rouen ou plustost pour Abbeville, où vous prendrez un bon paysan qui soit fidele avec lequel vous vous mettrez en chemin déguisée en paysanne. Vous prendrez la route d'Arras, de Tournay ou pour quelque autre ville éloignée, pour de là venir a Nieuport ou j'yray vous attendre ou à Douvre, taschez d'éviter de passer par des villes de peur d'estre reconnus. Surtout, jouez bien vostre personnage, vous ne vous chargerez que de ce dont vous aurez besoin, laissez ce que vous aurez de plus prétieux entre les mains de quelque amy quy aura soin de me l'envoyer icy, autrement vous pourriez estre volée en chemin. Vous pouvez aussi aller par Saint-Quentin où vous ne manquerez pas d'amis...

... Ma chère maîtresse, partez pour Abbeville aussitost la present receue si vous êtes en liberté et me mandez vostre dernière résolution. Écrivez-moy ce qu'il faut que je fasse et où j'yray vous attendre, je n'auray point de repos que je n'aye réponse, écrivez moy tout ce qu'on vous faira.

Adieu, mon cher cœur, je vay prier Dieu pour vous, aimons-

1. Voici en quels termes Philippe Legendre, dans son « *Histoire de la persécution à Rouen*, page 80, parle de la capture de Marie Camin : « La Dame Gontier et sa fille aisnée, les Dames Elisabeth et Marie Vandale. Les deux filles du sieur Cardel, Ancien. Les Dames le Cornu mère et fille. La 2e fille du sieur Gontier et une demoiselle Camin prises dans un yact à Dieppe comme elles passoient en Angleterre, et d'autres encore dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous tombèrent en divers tems et par divers accidens entre les mains de nos ennemis. Dieu les en a tirées la plus part sans avoir plié. Elles en sont toutes sorties, les unes plutôt, les autres plus tard... » M. Lesens, dans une note, spécifie qu'il s'agit de Rachel Camin, fille de Noé, drapier à Elbeuf, et de Rachel Lecointe. On voit qu'il fait erreur.

nous, chère Amante, et souvenez-vous de vostre cher et fidèle Amant qui participe à vostre douleur.

Marie Camin à son fiancé Fredéric de Coninck, à Londres

Dieppe, septembre 1685.

L'affliction et le chagrin que j'éprouve, mon très cher amant, ne me permet pas de te dire mon malheur. Tu poura t'informer au capitaine Coolle de ce qui m'est arrivé qui me met dans un état pitoiable. La pensée que je fais à nostre séparation me tue et si la peine que j'ay eue m'y causait la mort, j'en rendrois grâces à Dieu. Mais, mon cher cœur, il faut se remettre à sa sainte providence; s'il n'est point sa volonté que nous soions pour vivre ensemble, sa volonté soit faitte. Mais sois toujours persuadé de ma foy qui sera inviolage et que je t'aimeray jusque au dernier soupir de ma vie; je te seray toujours fidelle, quand mesme nous serions assés malheureux pour ne nous revoir jamais; mon amitié ne diminuera jamais, jamais autre que toy ne me posédera. Dans mon malheur, j'ay du bonheur d'avoir des amis comme ceux qui s'employe pour moy, je ne pouray jamais assés reconnoitre leurs services, et suis heureuse que l'on ne m'a pas mis prisonnière comme les autre. On a accepté 2 caution pour me représenter, c'est une affaire qui me coûtera beaucoup, et je crois qui ne faut pas faire fon sur le bien que j'ay, ce qui me désole. Écris à ton frère afin qu'il aille te trouver pour te tenir compagnie. Quand tu m'écriras, ne me parle point du tout de tes affaire ny ce que tu faits, car je crains que tes lettres soit ouverte. Adresse les sous une enveloppe à Mr Le Large et n'écris point mon nom sur le couvert de la lettre que tu m'écrira. Tu mandera seulement a Mr Le Large de l'écrire afin que l'on ne remarque point qu'elle vient de Londre, mais d'Abeville; change aucy quelque fois de sire et de cachet. Je suis restée sans abis, sans linge et sans rien; tu auras soin de retirer du hiac (yacht) ce qui est marqué dans le mémoire. Ce billet de Madame Le Jeune te servira pour parler au capitaine du hiac qui s'apelle Coolle. Le pacquet de lettre que je marque avoir baillé au maître, se sont tes lettre et tous mes autres papiers. Sans doute que cette affaire te va causer un chagrin mortel, mais il n'y a plus de remèdes. C'est une chose qui n'est jamais arrivé et que je crois causera du bruit. Le bon dieu veille avoir pitié de nous tous et de moy en particulier. Grâce à dieu, je me porte assez bien veu l'état ou je suis; pour toy, mon bien cher amant, de l'humeur que je te connois, tu vas te laisser accabler au chagrin, mais aye de la confiance, je t'en prie, et prent quelqu'un pour demeurer avec toy.

Quand tu m'écriras, ne me dis point ta demeure ny ce que tu faits; j'adresserai toutes tes lettres à mon cousin Durand[1]. Mon cher cœur, espérons toujours malgré nos traverse, le bon dieu le veut ainsy, et c'est à nous à nous soumettre à sa volonté, il est bon et miséricordieux, c'est luy qui nous afflige, mais c'est luy aucy qui nous consolera, et soions assuré que tout tourne en bien à ceux qu'il aime. Prion-le instament qu'il luy plaise nous envoier ce qu'il trouve expédien pour sa paix et nostre salut, qu'il nous face la grâce de ne pas murmurer et de prendre en patience les afflictions qu'il luy plait nous envoier. Meton le doi sur la bouche et disons « c'est toy, seigneur, qu'il la fait ».

Frédéric de Coninck à sa fiancée Marie Camin, à Dieppe

Londres, 14/24 septembre 1685.

Ma très chere Amante, je suis si accablé et si rempli de douleur que je ne scay par quel bout commencer pour me plaindre. J'ay souhaitté la mort bien des fois, mais c'est à present que je la souhaite plus que jamais. Mon Dieu, mon Dieu, retire moy de ce monde ou prens pitié de moy. Cependant ta volonté soit faite. Ta lettre, ma chère Amante, m'a mis dans une si grande amertume que je ne scay que devenir, je ne dors point la nuit, et le jour, je le passe en langueur, la plupart du tems dans ma chambre, seul, ou je suis comme immobile a force de rêver au malheur qui vous est arrivé, mais tout cela n'est rien encore au prix de ce que je viens d'apprendre, qui est que vous avez été jugées à estre renfermées dans un couvent, dont il y avoit appel. Non, la mort avec tout ce qu'elle a de plus affreux ne m'auroit pas tant épouvanté que cette nouvelle; j'en ay frémi d'horreur...

...Baisons la main qui nous frappe, c'est sans doute pour nos péchés que Dieu nous châtie, repentons-nous sincèrement de l'avoir offencé et il nous pardonnera. Pour toy, mon cher cœur, tire toy de quelque maniere que ce soit de là où tu es, mais surtout n'offence point Dieu, ne souhaite plus la mort, vis plustost et te conserve pour l'amour de moy...

...Aussitost que j'eus receu ta letttre, je fus a 5 miles d'icy où demeurent tous les gens de mer pour scavoir où étoient tes hardes, mais le yac étoit reparti pour Dieppe. Je parlay à la femme du capitaine qui me dit qu'elle croyait avoir la bourse où sont tes joyaux, je fus aussi chez trois ou quatre autres, les unes m'ont dit qu'elles avoient quelque chose, mais qu'elles ont ordre de ne rien rendre que leurs maris ne soient de retour, les autres m'ont dit qu'elles n'avoient rien, et les autres que leurs maris

1. Un des fils de Jacques Durand de Rouen, était établi à Londres.

avoient reporté ce qu'ils avoient. Je vois par ton mémoire que tu as donné à garder au maistre un paquet, tu scauras qu'il a icy fort mauvaise réputation et qu'il a été démis de sa charge; j'ay été chez luy, il fit dire qu'il n'étoit pas au logis quoyque je fusse certain qu'il y étoit, de sorte que je crains que ce qu'il a ne soit perdu...

... Je peux me deffaire de nostre marché[1] moyennant £ 55, c'est bien de l'argent, mais que veux-tu que j'y fasse, nous avons fait une folie, il vaut mieux s'en deffaire plus tost que plus tard...

... On est icy dans une grande tristesse d'apprendre le dégât que les dragons font en France, des provinces entières se sont révoltées de crainte et d'effroi. Pour toy, prie Dieu, que ta foy ne succombe point. Mon cher cœur, ton affliction m'a si fort touché que je ne peux t'en exprimer le déplaisir que j'en ay, je suis plus mort que vif, je n'ay jamais eu un si grand dégout pour la vie...

Jean de Coninck à son frère Frédéric de Coninck, à Londres

A Rouen, ce septembre 1685.

Monsieur mon frère, comme on dit que les mauvaises nouvelles ne viennent que trop tost, ainsy je ne doute pas que le malheur de Mad[lle] Mayon ne soit sceu de vous, avec toutes les particularités de sa prise, et de plusieurs autres demoiselles qui estoient dans le même yact à Dieppe, où elles sont prisonnières; le juge du lieu avoit ordonné qu'elles seroient mises dans un couvent, sur quoy on a presenté requeste à la cour pour demeurer où elles sont, ce qui leur a esté accordé, et enjoint au juge de Dieppe d'informer de toute cette affaire incessamment et d'envoyer ses informations au parlement; c'est ce que nous sommes attendant pour voir de quelle manière tout cela tournera, Dieu veille que nous en ayons une bonne issue. Je vous asseure que cela me donne extrêmement du chagrin; encor sy on les avoit transferé icy, nous tacheions de l'aller consoler, mais on n'oze escrire. Cependant soyez persuadé que je n'épargneray point de tout ce qui dépend de moy pour contribuer à la tirer de cette affaire malheureuse. Son cousin[2], et toute la suitte, n'est plus icy, ayant esté pressé de se tirer, ce qui est facheux, car il pourroit en cela plus que moy; toutefois il vous faut prendre passiance et remettre tout en dieu et croire que tout ira bien par sa grâce...

... Mon épouse, bien fachée de tous ces malheurs, vous salue:

1. Frédédéric de Coninck et sa fiancée avaient loué une grande ferme près de Londres qu'ils comptaient exploiter.

2. Jean Camin, sa femme Catherine de Coninck, et leurs enfants.

nous ne scavons quand nous nous en irons; le bon dieu veille avoir pitié de nous; nous vivons tant que nous pouvons de ménage...

Frédéric de Coninck à sa fiancée Marie Camin, à Dieppe

Londres, le 21 septembre, 1er octobre 1685.

... J'ay écrit à ma mère qu'elle t'écrive et qu'elle te console, et à mon frère qu'il te voye et te tienne compagnie, en cas qu'on te mène à Rouen; mais n'y vas point sans nécessité, vas plustost à Abbeville ou à Amiens et fais ce que je t'ay dit s'il n'y a point de danger, déguise toy bien et sois hardie; le bon Dieu veille t'accompagner et te conduire en tout ce que tu fairas. J'ay receu un petit paquet pour toy consistant en 6 cuillers et 6 fourchettes avec un invention à pendre des clefs. Le cousin Cabinet pouvoit envoyer tout ce qu'il a, il ne falloit pas négliger une si belle occasion, fais-luy en parler par mon frère, car si les dragons vont à Rouen, tout sera perdu... J'aurois été voir aujourd'hui Madlle Gontier[1], mais elle demeure si loin, et les souliers neufs que j'étrenne m'ont fait remettre la partie à demain...

... Il y a de belles terres à louer proche M. Crommelin, mais je ne veux rien faire sans ton avis, mon dit oncle nous a promis sa belle chambre en attendant que nous soyons à nous, hâte toy de peur que le frère Jean ne soit icy avant toy...

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck, à Londres

Au Havre ce premier octobre 1685,

Mon cher fils, j'ay receu la lettre que m'avez écrit sous couverte de Madlle Mayon estant à Abbeville. Je vous ay aussytost fait reponce et mis la vostre soub sa couverte pour la faire acheminer ne scachant pas ton adresse. Mais du depuis estant venu à Dieppe, pour vuider ces affaire avec son oncle Locquin, voilà bien du changement. Ma pauvre chère Mayon, que je te plain, sans pouvoir la consoler, ny paroitre en rien pour la pouvoir tirer, quoy que je ne doute que les amis comme Mr Le Vavasseur et autres semblable ne travaille pour elle...

... Sy cela se pouvoit, je voudrois estre près de toy pour te soulager, je m'y souhaite avec tes trois sœurs, car tout va de mal en pis; mais il y a des terribles arrest qui font trembler...

1. Sans doute une sœur de la compagne d'infortune de Marie Camin.

Frédéric de Coninck à sa fiancée Marie Camin à Dieppe

Londres le 4 octobre 1685.

... Si tu ne m'avois jamais connu, sans doute que tu aurois voulu éviter la persécution, mais tu aurois choisi pour ta retraitte un autre pays que celuy-cy ou il y auroit eu moins de danger à venir. Ce n'est donc que pour moy que tu t'es ainsi exposée...

... Si je n'avois pas la crainte de Dieu et qu'il n'y eut pas de péché, je te dirois : Change, fais la dévotte et joue bien ton rôle afin de te tirer de ce méchant pas, mais à Dieu ne plaise que jamais une telle pensée me vienne en l'esprit; que sais-tu si Dieu te feroit la grâce de te repentir, et si dès le mesme moment il ne te redemanderoit pas ton âme pour te faire rendre conte de tes actions...

... Je viens de recevoir une lettre de ma sœur[1] écrite d'Anvers, il y avoit quelques jours qu'elle y étoit arrivée avec son mary, ses deux petites filles et Mad^{lle} Torin[2], elle ne fait aucune mention de sa belle-mère; je dois luy écrire demain afin de scavoir quelle route ils ont pris pour ensuite te le mander, afin de t'en servir si tu le trouve à propos et si Dieu permet que tu sorte de là où tu es, mais sur tout, mon cher cœur, prend mieux tes mesures si cela arrive; souffre que je te dise que c'est la plus grand'faute que tu aye fait de ta vie, tout le monde en a murmuré icy et s'est étonné qu'une douzaine de personnes ayent entrepris de s'embarquer ensemble dans le port le plus dangereux de toute la France. Nous fûmes coucher avant hier où demeure le Cap^{ne} Coole. j'ay retiré ce qu'il avoit à toy, scavoir ta bourse dans laquelle tout s'est trouvé à la reserve d'un louis d'or qui y manquoit...

... Je suis bien malheureux de ce qu'il ne s'est pas trouvé un peintre à Rouen assez scavant pour faire ton portrait, ce me seroit une grande consolation si je l'avois présentement : mande moy si tu as encore le mien. Je n'ay point encore de réponce de mon mylord, je tombe fort dans ton sentiment, ma chère maitresse, de prendre un bien plus petit que celuy que nous avions...

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck, à Londres

Au Havre ce 4 octobre 1685.

Mon cher fils, j'ay hier receu ta lettre du 27 passé, quy me désole de voir ton affliction, mais en toute nos affaire, il faut ce

1. Catherine de Coninck, épouse de Jean Camin.
2. Ester Torin.

reposer et ce remettre du tout à la providence de dieu. Rien n'arrive à l'aventure, sy nostre pauvre Mayon souffre, cette pour glorifier le nom de Jésus Christ, puisque cette par croix et tribulation qu'il faut parvenir au royaume des cieux. Ce bon dieu ne l'abandonnera point ains la fortifiera de plus en plus pour sa gloire, cette une marque de son ellection de souffrir pour son nom. Mon cher fils, ne t'afflige point tant, il la délivrera. Elle a compagnie, estant 10 filles; cette un grand malheur, ils étoient trop dans le hiac...

J'ay receu une lettre de nostre chère Mayon avant hier, je luy ay repondu aussy tost, Manon luy a ecrit aussy. J'en ay eu bien de la joye, car je ne scavois savoir de son estat au certain, elle etoit encore au chasteau : je ne say sy elle y est encore. Elle m'a donnée adresse pour luy écrire. Quant bien elle seroit contrainte d'aller dans un couvent, dieu la préservera en quelque lieu qu'elle aille, il ne l'abandonnera pas...

... Tu me donne bien de l'ennuie, et j'irois volontier faire ton ménage s'il etoit posible, mais il faut crever et mourir icy, il y a des arrest terible pour ceux quy sortent, et aussy il faut tout abandonner et nous en aller sans rien du tout, car quoy que le navire soit arrivé bien chargé, on n'a pas vendu les huilles sy chers à cause du tems; les fanons sont au-dessous de 30# à long termes...

... Tu aura apris que Mr Du Chemin[1] a obtenu un pas port. Rouen est perdu, j'ay hatte que vos frères en soit hors. On a hier a Rouen fait grand bruit au Sacrifice d'Abraham où est logé Mrs Le Page[2] et Cartau[3], ministre de Dieppe, pour les prendre prisonnier, les accusant d'avoir fait assembler chez Mr Amsineq[4] ce quy est faux...[5]

1. Pierre Duchemin, beau-frère de Catherine Crommelin, était né à Rotterdam et citoyen hollandais, ce qui lui permit de quitter facilement la France.

2. Antoine Le Page, fils de Siméon, orfèvre à Rouen et de Marie de Tocqueville, pasteur à Dieppe depuis 1678, se retira en Hollande à la Révocation et y devint, en 1695, pasteur de l'Église wallonne de Rotterdam qu'il desservit jusqu'à sa mort en 1702.

3. Moïse Cartaut, fils de Moïse pasteur à Dieppe († 1631) fit ses études à Montauban. Nommé à Dieppe en 1653, il y exerça son ministère jusqu'à la Révocation. Il abjura pour rester en France.

4. André Amsing, hambourgeois naturalisé, sucrier à Rouen, époux de Marie Dierquens. Il abjura pour ménager sa fuite et se réfugia à Hambourg. Sa femme ayant refusé fut jetée dans un couvent. (Bianquis, *La Révocation à Rouen*, p. 3.)

5. Voir les détails de cette affaire dans la 2e partie de *l'Histoire de l'Église réformée de Dieppe*, I, p. 148.

Frédéric de Coninck à sa fiancée Marie Camin

Londres, le 8 octobre 1685.

... Je t'écrivis l'ordinaire passé et je t'ay mandé que j'avois receu tes hardes, le mémoire que Mad[lle] Gontier m'a rendu marque qu'il y avoit plusieurs chemises, cependant je n'en ay receu qu'une, mande moy ce qui en est...

Londres le 11 octobre 1685.

... Veille, o mon Dieu, soutenir ta servante, donne luy ton bon esprit qui la fortifie, quy luy fasse professer hardiment ta vérité jusqu'à la mort, que rien ne soit capable de la détourner de la fidelité qu'elle te doit, fais qu'elle confesse icy-bas ton fils Jésus, nostre rédempteur, afin que luy mesme la confesse devant toy...

... Je te recommande d'aimer Dieu, de le craindre, de luy estre fidèle jusqu'au dernier soupir; je ne t'en diray pas davantage là dessus, tu es trop bien instruite; tes lettres me sont d'une grande édification, il n'y a rien au monde de mieux dit ny de si consolant; je les ay toutes, j'en auray soin et les conserveray précieusement[1]...

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck, à Londres

Au Havre, ce 15 octobre 1685.

... Puisqu'il plaist à dieu vous tenir separé de ce que tu ayme, je considère que tu ne peut pas tenir menage seul, consulte vos amis ; tu peux penser combien j'ay de chagrin. J'ay receu une lettre de nostre pauvre Mayon du 6 du courant écrite du couvent des Ursulines de Dieppe, ils ont fait grande résistance pour entrer dans ce misérable lieu; ils y sont toute. Je n'ay point eu de nouvelle d'elle du depuis, je luy ay écrit aussy tost, mais les nouvelle du peuple est que l'on prendt les juges du lieu à party, disant qu'ils n'avoit pas les ordre pour faire mettre ces pauvres filles dans le couvent. Dieu viendra à leurs secours et les délivrera, prions dieu incessament pour elles qu'il ne les abandonne point et que leur foy ne deffaille point, car il auront sans doute grand combat a soutenir ; mais courage, ils sortiront victorieuse par Jésus Christ. Ne t'afflige point, mon pauvre fils, car tout tourne en bien à ceux quy craigne dieu, car c'est par ce chemin épineux que nous parviendrons au royaume des cieux. Comme

1. Malheureusement ces lettres n'ont pas été retrouvées.

tu ne commence que de scavoir ce que cette du monde, cela té semble rude; mais, mon cher enfant, il faut tout recevoir de la main de dieu avec patience...

... On a des nouvelle que toute l'église de Loudun est changé, cela est terible, les médecins et apotticaire, chirurgiens ont leur boutique fermée, on croit que cela ira à tous les mettiers. Rouen est désolée; on nous menace fort des dragons, d'autres disent qu'il n'en viendra point, mais que nous aurons aussy pire; dieu nous veille assister. Mr Oursel est encor à Rouen, je l'atend icy en bref. Je suis fachée que tu n'a pas laissée à quelqu'un une quittance général, car il est à craindre que l'on n'arreste tous les effect de ceux quy ont quitté, assure toy que nous ferons ce que pourons pour mettre les uns et les autres à couvert. Ne signe point vos lettre, datte les de Paris.

Frédéric de Coninck à sa fiancée Marie Camin, à Dieppe

Londres, le 18 octobre 1685.

... Mande moy comment tu es traitée, si on te donne quelque liberté, comme de pouvoir te promener dans le jardin, si on te voit et si on te peut parler. Dis moy si on travaille à ton procés et quand tu espère qu'il sera vidé, mande moy enfin bien d'autres choses que je voudrais scavoir. Ne me dis plus que tu crois estre toute ta vie dans ce maudit lieu...

... Ma sœur me raconte qu'il est arivé où elle est deux petites filles qui ont été longtems dans un couvent, elles se sont sauvées adroitement en fichant des petits bâtons dans la muraille, sur lesquels elles ont monté et ont ensuite sauté dessus. Hélas! cher cœur, quand même tu serois assez heureuse pour obtenir ta liberté, je ne scay en quel tems je te pourois avoir auprès de moy, car les passages sont étroitement gardés; on a arrété à Lille en Flandres les 3 enfans de la servante de Mr Willet...

... Je ne scay pourquoy tu ne veux rien prendre de moy puisque ce qui m'appartient est à toy; je ne scaurois te déguiser que ces fassons me fachent et me déplaisent. Je crois avoir receu toute tes lettres, ta dernre est du 10e, continue à m'écrire, je serois dans la dernre désolation si j'étois un ordinaire sans recevoir de tes nouvelles. Je suis chagrin de ce qu'on retient mes lettres et qu'on te les délivre si tard...

Londres, le 22 octobre 1685.

... Te voilà donc, cher cœur, dans cet abominable lieu pour lequel j'avois tant de peur. Dis moy m'aimeras tu toujours autant que je t'aime? Je te jure un amour inviolable qui durera

autant que ma vie ; ouy mon très cher cœur, je te jure encore une fois que je n'aimeray jamais que toy...

... Quoy qu'il arrive, soit que je ne puisse te revoir, ou que Dieu disposât de toy, je te promets que je vivray dans un continuel veuvage et je te jure une fidélité éternelle...

... Si la Religion Romaine n'étoit pas si éloignée du culte qu'on doit rendre au vray Dieu et qu'on ne te fit point faire d'abjuration, je te dirois de te tirer adroitement de ce méchant pas ; sans doute que Dieu te pardonneroit. Mais mon cœur, je ne te donneray point de conseil là-dessus, je prieray plûtost Dieu qu'il te donne une constance et une fermeté qui fasse honte à tant de misérables qui abandonnent tous les jours si lâchement la vérité...

... On m'a dit que ce n'étoit que par provision que tu étois dans le couvent, dis m'en ton sentiment...

... Dis moy en quel endroit est placé le couvent, si je t'y pourrois parler, s'il n'y a pas moyen de gagner l'abbesse ou quelque autre religieuse, dis moy si tu pourras supporter la fatigue du cheval en nous sauvant par la poste ; envoye moy ta mesure et je te feray faire un habit d'homme...

... Je suis dans des allarmes continuelles, car je crains qu'on ne te maltraitte à la fin et qu'on ne vienne à la dernière rigueur. Au nom de Dieu, écris moy souvent, tu adresseras tes lettres chez Mr Jean de la Chambre [1], tu auras soin de mettre un f au coin...

Londres, le 29 octobre 1685.

... Je te diray mieux quand tu seras avec moy les motifs qui m'ont porté à t'aimer ; il est vray que ton aimable personne me toucha d'abord, mais les vertus que je remarquay en toy dans la suite me touchèrent infiniment d'avantage...

... Si l'espérance que j'ay encore de te revoir un jour ne me soutenoit, je succomberois infailliblement et je chercherois la mort à quelque prix que ce soit. Mais, mon cher cœur, prie Dieu pour moy qu'il veille me pardonner, car assurément je l'ay offencé en murmurant contre sa sainte providence et en ne recevant pas comme je devois les châtiments dout il luy a plu de nous affliger ; prie le pour moy qu'il me fasse supporter à l'avenir ta captivité avec plus de patience...

... Heureux sera le jour auquel je te verray, je crois que j'en mourray de joye. Tu as fort bien fait de ne point prendre d'argent de mon frère, oblige moy de me dire les raisons pour quoy tu ne luy as pas voulu écrire ; il m'a renvoyé la lettre que je t'avois écrite sous son couvert je ne scay point pourquoy...

1. Fils de Daniel de la Chambre et de Marie Crommelin, et cousin-germain de Frédéric de Coninck.

... J'ai délivré a Mr Cook la bague de Madlle de Caux [1]...

... Aye soin de faire payer le port jusqu'à Paris, donne tes lettres à des gens fidèles et ne te fie à la demoiselle Angloise que de bonne sorte... On s'est trompé quand on t'a dit que je me plaignois de ne pas recevoir de tes lettres, car j'ay receu toute celles que tu m'as écrites. Il est faux que le prince d'Orange soit papiste, au moins je n'en ay point entendu parler, et il y a peu de grands qui ayent changé; il y en a quelques-uns qui l'ont fait, mais ils sont en petit nombre et de peu de considération. J'ay été chez Made Gaillard et chez Mr Chardin lequel n'étoit point au logis de sorte que je ne scay si Caterine recevra ta lettre...

... A ce que je vois, tu es seule dans le couvent ou tu es, tu es encor bien heureuse dans ton malheur de ce qu'on te laisse un peu de relâche...

Londres, le 8 novembre 1685.

... Non, mon très cher cœur, n'abandonne point ce grand Dieu et il ne t'abandonnera point, il te soutiendra dans tes combats, il te fera souffrir avec joye et avec patience les maux où tu es appelée; que ta fermeté serve d'exemple à tant de malheureux qui vont se précipiter et se rendre en foule avant même avoir combattu. Tu soutiens une bonne cause, celle du sauveur du monde...

... Tes lettres me sont d'une si grande consolation que je ne peux me lasser de les lire; rien n'est au monde de mieux dit ny de si scavant; j'ay un soin tout particulier de les garder, afin que la postérité scache tes vertus...

... Prie Dieu qu'il me retire à luy et qu'il abrége mes misérables jours; toute la grâce que je te demande est que tu m'envoye ton cher portrait, afin qu'en le voyant et l'arrosant souvent de mes larmes, je puisse finir ma vie avec quelque espèce de satisfaction.

... Tu fais fort bien de dire que tu n'as point de bien, c'est là le seul moyen de te mettre dehors. Le frère Jean et sa famille est présentement en Hollande...

... Cette lettre est la dernière que je t'écriray de cette ville, je pars après demain avant le jour pour la campagne...

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck, à Londres

Au Havre, ce 12 novembre 1685.

J'ay receu vos deux dernier et délivré l'incluse, auxquels je ne puis presque répondre dans la dernier affliction où nous

1. Sans doute une des compagnes de captivité de Marie Camin, peut-être fille du pasteur de Dieppe Thomas de Caux.

sommes. Ce corps mortel nous arrive soudainement et je ne vous en puis dire beaucoup sur ce sujet. Dieu est nostre forteresse et nostre espérance, dieu me fera la grâce de persévérer. Vous scavez ce que ceux de Rouen ont fait, la pluspart sont des lâches et il y en a peu quy persévèrent, ceux de Dieppe sont resolu d'attendre tout. Il est venu 2 ou 3 compagnies à Harfleur et Montiviller, l'espouvante est sy grande qu'ils court comme des fous signer sans qu'on leur fasse de tord, il y a des vaisseau quy croise jusqu'à Callais, et des barques au long des coste. Je me meurs; priez Dieu ardament pour qu'il tance les vents et calme l'orage. J'ay bien du combat pour vous, mais nostre Seigneur nous dit qu'il faut tout perdre pour le suivre. A mon avis, sy j'étois à vostre place, j'aymerois mieux de ne rien entreprendre cette année et voir comme toute chose se tourneront; on dit qu'il y a desja du bruit où vous este. Je n'entend rien de la pauvre Mayon; Mon cher, nous attendons la grace de Dieu, on n'a pas à faire de nous envoyer des dragon, il y en a assée en cette ville. Tout le monde este dans un mortel effroi en tous lieux. Paris aussy...

Jean de Coninck à son frère Frédéric de Coninck, à Greenwaycourt

Rotterdam, ce 4e décembre 1685.

Monsieur mon frère, je viens de recevoir la vôtre du 18/28 novembre par laquelle je voy que scavez la grâce que Dieu nous a faitte de permettre que nous nous soyons tirés de la persécution d'Egipte, à la réserve de notre petite [1] qui est restée, ayant esté trahis par une misérable à qui nous l'avions confiée pour nous l'emmener. Ce qui me console en quelque maniere dans cette extrémité est que des amis papiste l'ont recueillie chez eux et l'ont mise en lieu de seurté, avec promesse de me la faire tenir sy tost que l'hiver sera passé, ce que je prie Dieu de permettre. Notre misérable frère [2] qui a voulu [rester pour abandonner la vérité, dont à ce que j'ay ouï dire il en est comme au désespoir; Dieu luy veille faire miséricorde ainsy qu'a notre mere de laquelle je viens de recevoir lettre où elle mande qu'elle a esté forcé d'en faire autant [3]. Nous ne pouvons que nous ne

1. Catherine de Coninck, baptisée à Quevilly, le 4 février 1685.
2. François de Coninck.
3. C'est dans les derniers jours de nov. 1685 que les protestants du Havre, terrorisés par l'arrivée imminente des dragons, signèrent une abjuration collective.

rendions mille fois grâce à ce Grand Dieu qui nous a fait ce bien insigne que de nous avoir tirés de ce misérable pays ; comme ce n'est rien d'avoir commencé qui ne persévère, nous devons continuellement le prier qu'il luy plaise nous accorder sa protection jusqu'à la fin, afin que nous luy soyons fidèlle jusqu'à la mort. Je n'ay nulle nouvelle de Mad^lle Mayon ; elle n'a pas daigné m'honorer d'aucune de ses lettres pour me solliciter de faire quelque démarche en sa faveur ; ce n'est pas que je n'aye esté voir quelques personnes pour tascher d'avoir un jugement modéré, mais on n'en peut avoir sur cette matière en France où le Diable est déchainé. Dieu veille la fortifier de plus en plus, et la donner en exemple de constance et de persévérance, comme elle a fait jusqu'icy...

... A l'égard de la proposition que vous me faitte d'association dans le louage de la ferme que vous me marquez estre proche de mon oncle, ce me seroit bien de la satisfaction de l'avoir pour voisin ; mais tous nos amis d'icy ne me conseillent point de passer sy tost en Angleterre, mais de passer l'hiver icy pour voir comme quoy les affaire de ce pays iront, car franchement il ne seroit point plaisant, estant sorty d'un gouffre, de me replonger dans un autre...

A Rotterdam ce 3e janvier 1686.

Monsieur mon cher frère, il y a environ 3 semaines que je me suis donné le bien de vous escrire en responce de la votre de Greenwaycourt du 18/28 9bre 85. Depuis, je n'ay receu que de très meschantes nouvelles de France. Je ne doutte pas que ne scachiez que votre pauvre maistresse est dans un cachot. Armée de son admirable constance, Dieu veille par sans bonté, ayant aussy égard à sa persévérance, la tirer de ce misérable estat. *Elle seulle persiste;* notre malheureux frère, non content d'avoir abandonné la vérité, est assez méchant que d'aspirer à la confiscation de notre bien. Cependant, quant à moy, je ne croy pas qu'il y réussisse, m'estant accomodé avec Mr Oursel ; mais comme je croy qu'il vous est deu encor, aussy bien qu'à Mr Camin, nous avons mandé qu'on eust à luy empescher toute connoissance de cela, et à s'oppozer fortement à ses desseins, ce à quoy je croy que Mr Oursel s'employera. Je ne scay quand nous irons vers vous à cause de la Papauté qu'on y establit : et les vaisseaux de France qui croisent dans ces mers visitans indifféremment tous les vaisseaux qui passent pour voir s'il n'y a point de françois réfugiez dedans, ce qui à vous dire vray n'est pas plaisant ; ce qui pourtant me donne bien du chagrin, veu que j'avois toujours compté là-dessus...

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck
à Greenwaycourt

Au Havre ce 7 janvier 1686.

Mon cher fils, il y a bien longtemps que je ne vous ay écrit. J'ay receu vostre dernière que vous avez ecrit à Mr Oursel que je luy ay envoyé, estant a Rouen pour lors. Il a ordonné d'aquitter la lettre de 1500[tt] et il vous a fait écrire de la maniere qu'il vous faut comporter pour le reste, car autrement tout le reste court risque d'estre perdu, ou tousjour la moitiez, suivant l'arrest du roy. Je ne say pas sy vous avez donné ordre à vostre frere de faire ce qu'il a fait, j'en ay esté fort estonné quant je l'ay sceu, vous avez quelque chose à luy, il ne faut dire mot dans le tems ou nous sommes. Je suis toujour la même et le seray, et personne n'en doit douter. J'ay de l'affliction à crever et ce bon dieu ne me tire point à luy, et il nous laisse vivre dans l'opression peut-aitre pour voir sa délivrance pour luy rendre nos action de grâce. Vien, Seigneur Jesus, vien à nostre secours, nous avons le courage abattue et ne savons que faire. Tu est en peine de scavoir mon estat, mais hélas il est pitoiable puisqu'il a fallu subir, priez dieu pour nous. A Rouen tous sont renvercez, et ceux quy ont voulu soutenir à la fin ont subi; enfin, cette une chose pitoiable, ce n'est plus Rouen, toute est perdu, nonobstan les rigueur chacun déserte et on abandonne tout. Je suis bien fachez de ne pouvoir aprendre des nouvelles de Mayon, on m'a dit qu'on les a transporté au Neufchatel, entre Amiens et Abbeville; dieu leur donne patience...

Au Havre ce 4 février 1686.

... Que te diray-je de ma faiblesse, je n'ay point eté des premières mais des dernières, et sy il y eut eu lieu de demeurer debout, je l'aurois fait. Quoy que les dragons n'ait pas entré en cette ville, ils n'en étoit pas loin, Harfleur, Montivillier et Boulebecq en sont fort gourmandé et font des peine au nouveau catholique, les faisant aller à la messe contre leur volonté, car quoy qu'on les maltraitte, ils sont plus ferme que jamais. Jusque à presant, nous avons eté doucement icy, on nous menace assée. Nous avons eu des Jésuitte quy nous ont preché rien que pour nous autres; on s'en moquoit, ils s'en sont retourné, mais il en viendra d'autres pour ce caresme. Des plus, on tient conférance et on nous y fait aller pour être instruit, mais, dieu soit loué, cela nous instruite assurément, mais ce n'est pas comme ils pensent, car nostre bon dieu plein de compassion et qu'il ne veut pas perdre ces enfans nous fortifie de plus en plus. Manon s'y est tellement

fait cognoitre que tout les gens d'esprit en font cas, tant de l'un costé que de l'autre ; la vérité de l'escriture s'accomplie que Dieu parle par la bouche des enfans[1]; elle a de la mémoire et elle say fort bien sa croiance. Mon cher, sy il y eut moyen d'eschapper, je l'aurois fait, et de grand cœur j'aurois tout abandonnée, mais vos interest à tous sont des racine qui m'ont arresté, car sy il n'y avoit que moy et ceux quy sont avec moy quy souffrit, rien ne m'eut arresté. J'espère que j'aurois trouvé à servir et eux aussy pour avoir du pain, car mieux vaut estre portier de la maison de Dieu que d'avoir une maison pleine d'abondance et avoir faim du pain celeste...

... Cependant, sy je trouvois occasion, je ferois comme ma sœur Jacob[2]; qu'elle est heureuse : mais il faut avoir du contant, ce que je n'ay point, quy est mon malheur...

... Nous avons plusieurs fregatte du roy quy croise jusque devant Callais, il y en a aussy de Dunquerque quy font la mesme chose. Il s'en échappe pourtant tousjour, et par terre et par mer...

... Touchant nostre chère Mayon, tu peut estre persuadé que je l'aime plus que jamais. Comme j'estois en peine d'elle, je luy ay écrit un billet à tout hasard, ne croiant pourtant pas qu'elle fut encor au dit lieu[3]. Elle m'a fait reponce et qu'elle étoit aussy en peine de moy, ecrite du 28 du passé. Elle se porte bien, et qu'elle a le bonheur d'estre aymée comme elle vous a mandé...

... Je ne vous diray rien de vostre grand mère, elle est encor au mesme lieu[4] que la personne quy est près de vous say bien, Cautan Taquelet est tousjour avec elle...

Marie Oursel à Marie Camin, sa future belle-sœur, à Dieppe

Au Havre, le 20 febvrier 1686.

Vous me faite trop d'honneur, ma chère Demoiselle, de vous souvenir de moy ; ce ne peut estre qu'un effet de votre bonté après avoir esté sy lasche que d'abandonner sy légèrement la verité de l'Evangile pour laquelle vous souffrez. Je ne prétends point m'excuser, car quand je le voudrois, ma conscience rend tesmoignagne contre moy mesme, et je say qu'il n'y a aucune considération mondaine, sy grande qu'elle puisse estre qui nous doive empescher de combattre pour Jésus Christ ; c'est l'Esprit

1. Marie Oursel était alors âgée de 17 ans.
2. Elisabeth Testart, femme de Jacob Crommelin, s'était enfuie en s'embarquant à La Rochelle (*Bull. du Prot. fr.*, 1858, p. 490).
3. Dieppe.
4. Saint-Quentin.

de l'évangile d'estre persécuté. « Qui veut venir apres moy, dit J. C., qu'il renonce à soy mesme, qu'il charge sur soy sa croix et me suive ». Il faut tout abandonner pour le suivre, père. mère, femme, enfans, terres et possessions ; « quiconque voudra vivre selon pieté en J. C. souffrira persécution », dit St Paul. Nous avons, ma chère Demoiselle, un excelent modèle de persévérance en vous que Dieu a choisie pour faire paroistre sa force et sa vertu ; on peut dire qu'il nous a laissé ce thresor en des vaisseaux de terre, puisque ceux qui sembloient estres les pillers de ce grand Edifice de la Maison de Dieu sont ceux qui ont les premiers tourné le dos au jour de la bataille et qu'au contraire ceux qu'on eust creu estre les premiers[1] sont ceux qui résistent encore; je ne dis pas à votre esgard, car vous avez tousjours paru ce que vous este véritablement, c'est à dire trop pieuse et trop chrestienne pour suivre ces demois. volage qui ont aimé ce présent siècle. Dieu qui a commencé en vous cette bonne œuvre la parfera jusqu'à la journée de Christ et vous rendra en cette journée-là la Couronne de Justice qu'il a promise à ceux qui persevéront en son nom. Ces cachots d'Aumalle me font peur, et j'apréhende fort qu'on ne vous y mette ; on y a mené 6 prisonniers de cette ville, il y en a encore autant qui ne font qu'atendre qu'on les enlève aussy. Dieu face à tous la grâce de résister à de sy dures espreuves, car c'est comme on les depeint quelque chose d'affreux, on dit qu'il y a 80 ou 100 degrez à descendre. Mon pauvre F.[2] est fort à plaindre, il meurt mille fois le jour en vivant, et moy qui y prend extremement de la part, nous ne cessons de prier Dieu pour vous tous les jours qu'il luy plaise vous tirer victorieuse de la captivité où vous este, afin que nous nous puissions voir tous ensemble en pleine liberté d'invoquer le St nom de Dieu ; je ne vois pas d'aparence que ce puisse estre encore sy tost ; pour moy, je souhaitterais que ce fust aujourd'huy plus tost que demain. L'assurance que j'ay que Dieu n'abandonne jamais les siens me fait resoudre à tout ; quand je devrois estre chambrière pour gagner ma vie, je m'estimerois heureuse puisque du moins j'aurois la conscience libre : il vaut mieux estre serf des hommes que du Dieu. Touchant l'entretien que j'ay eu avec Mr l'abbé Pilon, il faut croire que j'ay bien des amis qui prennent bien de la peine d'emplifier sy bien les choses à mon avantage. Sy vous m'aviez fait la grace de me mander qui c'est, je me donnerois l'honneur de les remercier, car j'ay assurement bien de l'obligation à ses personnes-la d'estendre sy loin ma reputation et de me donner des louanges que je ne meritte pas. Il est vray que

1. Lisez *deniers*.
2. Frédéric de Coninck.

je me suis trouvée quelque fois chez Mr l'Intendant de la marine ou Monsr le Coadjuteur faisoit faire 4 fois la semaine des instructions de conférences pour les nouveaux catholiques par son abbé, mais comme d'environ 2 heures que nous estions là lequel abbé parloit une heure 1/2 sans vouloir permettre de l'interrompre, je priay Monsr le Coadjuteur de nous en donner la liberté quand il diroit quelque chose où nous trouverions de la difficulté parcequ'il nous estoit impossible de nous pouvoir souvenir de tout, ce qu'il m'accorda et ce que nous fismes les jours suivants.

Mais quand à moy, je ne mérite pas d'estre mise en conte, car je ne dis rien que ce que le plus ignorant de notre Religion auroit fort bien peu dire; sy on me laissa quelquefois soustenir seule la conference, on en doit attribuer la cause à l'honnesteté de la compagnie qui eust cette déférence pour moy. J'aurois de la peine à vous mander tout ce qui y fut dit, parce que j'ay la mémoire sy malheureuse que ne m'en souvien pas, mais en substance, sur le fait de la Transubstantiation, il usa d'un plaisant tour de chicane. « Vous demandez, nous dit-il, que l'on vous donne la parole de Dieu, je vous la vay donner » Il nous demanda sy J.C. estoit menteur. Je dis que sy nous commettions un tel blasphesme, que nous passerions condamnation sur nous et qu'il n'y a suplice sy cruel que nous ne meritassions. « J. C., nous dit-il, a-t-il beu du calice de la Cène quand il la distribua à ses disciples? » Je luy dis que sy il avoit mangé du pain, sans doute il avoit beu du calice. « Vous dite donc qu'il a beu, St Luc nous dit que quand il donna la coupe de la pasque, il dit qu'il ne boiroit plus de fruict de vigne; cependant il a communié avec ses disciples, et vous dites que c'est du vin qui y estoit et non du sang; il est donc menteur! » Je luy dis que Dieu qui nous a laissé sa parole pour règle de notre foy a permis que les Escrivains sacrez, pour plus claire intelligence, ce soien exprimez diversement et que les uns ayent mis avant ce que les autres ont mis apres et que nous demandions l'explication de la parole de Dieu par la parole de Dieu mesme, St Mathieu et St Marc. Il me dit qu'il faisoient allusion à la coupe de la pasque comme au 3 de St Luc il est parlé que St Jean Baptiste fut mis en prison par Hérode, et après est dit « or ce Jean est celuy qui avoit batisé J. C. » comme St Mathieu dit « or je vous dis que je ne boiray plus du fruict de la vigne ».

Quand je vis sa subtilité, je luy dis qu'il estoit honteux qu'un homme de son aage et de son caractere demande instruction de ceux qu'il doit instruire et que ce n'estoit pas à moy à luy aprendre son cathechisme, qu'il le devoit savoir. Que c'estoit à luy de prouver avant qu'on le creust comme J. C. avoit communié avec ses disciples, que pour nous, nous ne l'inferions que

de là, mais puisqu'il faut entendre cela d'une autre manière, qu'il nous le faloit montrer. Il demeura un peu décontenancé et chercha comme ces oiseaux qu'on chasse, une autre branche pour azile, que J. C. avoit dit « cecy est mon corps », qu'il le faloit croire, enfin des raisons à faire pitié. Il condamnoit entièrement les sens, ne voulant pas qu'ils fussent juges de ce que nous voyons et touchons et goustons. « Quoy, dit-il, ces Mess[rs] qui veulent absolument la parole de Dieu s'atachent à leur sens ? » Je luy dis que le jugement des sens estoit recevable pourveu qu'il fût conforme à la parole de Dieu et que J. C. n'a pas condamné les sens, puis qu'apres la Résurrection, quand il se manifesta au millieu de ses diciples, il leur dit : « Voyez moi, touchez moy, mettez vos doigts dans mes playes, car un Esprit n'a ny chair ny os comme vous voyez que j'ay » ; que les apostres estoient sy éloignez de croire la transubstantiation qu'au Concile tenu à Jerusalem au sujet des gentils nouveaux convertis qu'on vouloit obliger de ce circoncir, les apostres leur envoyèrent Paul et Barnabas, leur commandant de leur dire qu'il a semblé bon au S[t] Esprit et à nous que vous vous absteniez des choses sacrifiez aux idoles et des choses etoufeez et du sang. Il me dit que c'estoit du boudin dont ils entendoient qu'ils s'abstinssent ; mais s'ils leur deffendoient de manger du sang cuict, à plus forte raison du cru.

Je n'ay jamais veu raisonner de la sorte que font ces Mess[rs]. Je dis en sortant, c'est que pour conclusion quiconque est dépourveu de sens est aujourd'huy fort bon catholique. Sur cela M[r] l'Intendant me dit que j'estois un petit docteur et qu'il me faloit donner le chapeau de Cardinal. Je luy dis que sy j'estois quelque jour Cardinalle, j'espérois devenir Papesse Marie. Voilà, ma chere demoiselle, ce qui se passa à peu pres ; j'ay honte de vous mander sy peu de chose dont on fait tant de bruict ; mais vous auriez peut-être creu que je n'aurois pas voulu m'en donner la peine ; mais je vous prie de croire qu'il n'y a rien que je ne face pour votre service et que sy mon sang vous pouvoit tirer de captivité, je le consacrerois avec plaisir ; je vous prie d'en estre persuadée et croyez que je suis celle qui sans vanité vous estime le plus.

CH. BOST.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Un apologiste de la Saint-Barthélemy

Cet apologiste, hâtons-nous de le dire, est un apologiste de commande, peu convaincu lui-même, appartenant d'ailleurs, par son caractère autant que par ses relations, au parti des Politiques et ayant même un frère dans le camp huguenot. Un beau volume [1] vient de lui être consacré par M. l'abbé Alban Cabos, professeur à l'École secondaire Saint-Nicolas de Gimont, qui se distingue fort avantageusement de la plupart des historiens catholiques par sa sereine impartialité, son absence de parti pris et de passion en face des hérétiques.

Comment Pibrac devint-il apologiste officiel de la Saint-Barthélemy ? C'est comme chancelier de l'éphémère roi de Pologne, le futur Henri III. La nouvelle du massacre produisit un si mauvais effet à l'étranger et spécialement en Pologne, où le parti protestant était alors très puissant, qu'on jugea indispensable au maintien du trône chancelant du duc d'Anjou l'essai d'arranger les événements et de leur enlever, par cet arrangement, ce qu'ils pouvaient avoir de trop odieux pour la royauté. Pibrac avait un beau talent littéraire, il ne refusa pas de le mettre, en cette occasion, tout au service de ses maîtres et écrivit sa *Lettre à Elvidius* adressée à un noble polonais imaginaire. Voici comment M. Cabos la juge, après en avoir développpé le plan détaillé (p. 201). « Il est peu d'œuvres qui aient également nui à leurs auteurs. Celle-ci pèse lourdement sur la mémoite de Pibrac et peu s'en faut que l'habileté du diplomate, le talent du latiniste, l'estime due à l'orateur et au poète ne s'effacent devant l'horreur qu'inspire à tous l'apologie d'un des plus horribles massacres de notre histoire». Ces quelques lignes ne caractérisent pas seulement Pibrac et son œuvre, elles caractérisent de façon non moins fort honorable, son biographe. La presse et même l'histo-

1. *Guy du Faur de Pibrac, un magistrat poète au XVI*[e] *siècle* (*1529-1584*). Paris, Champion et Auch, Cocharaux, 1922, 500 p. Avec le portrait de Pibrac, en tête du volume et (p. 308) la vue de son château.

riographie catholique ne nous a pas habitués à tant de franchise et de respect de la vérité. S'il essaie ensuite d'excuser Pibrac, c'est encore avec beaucoup de tact et de discrétion (p. 205) : « Comment échapper à l'ambiance ? Le pouvait-on à moins d'être sincèrement et intimement pénétré des principes d'abnégation, de charité qu'enseigne le christianisme ? à moins de ne voir dans les adeptes de l'autre religion que des frères, égarés sans doute, mais membres de la même famille et qu'il fallait aimer ? à moins de mettre au-dessus de toutes ces querelles de parti se couvrant du manteau de la religion l'intérêt supérieur et vrai de la religion elle-même et du pays ? Encore fallait-il voir où était vraiment cet intérêt, chose peu facile à une époque si tumultueuse ! » Ah, si tous les écrivains catholiques de notre pays tenaient un langage aussi noble et élevé, comme la situation serait différente !

Discutant ensuite avec minutie le récit de Pibrac, l'auteur conclut à son inexactitude complète. Son propre portrait de la reine-mère est supérieurement tracé. En ce qui concerne Coligny, l'auteur ne fait d'autre concession que de blâmer Coligny du fameux traité d'Hampton-Court, qui livré Dieppe et le Hâvre aux Anglais (p. 239). Il prouve enfin l'insincérité de Pibrac, en rappelant toute son attitude passée qui démentait absolument les affirmations de la *Lettre à Elvidius*. Un tel homme ne pouvait approuver les massacres du 24 août, même s'ils eussent été un acte de légitime défense. Il avait montré au concile de Trente [1] qu'il partageait les idées de l'Hospital [2] ; il estimait, comme le chancelier, que, les abus de l'Église étant la cause initiale du mouvement protestant, il fallait de toute nécessité, si l'on voulait avoir raison de ce mouvement, que l'Église commencât par se réformer. » (p. 243).

Pibrac fut ensuite chancelier de Marguerite de Navarre, servit souvent d'intermédiaire entre elle, son mari et sa mère, s'attacha à elle au point d'être accusé de l'aimer et finit par être honteusement disgracié par elle pour des motifs qui semblent moins entacher son honneur à lui que manifester sa mobilité à elle. Dans une des lettres justificatives qu'il lui adressa, en vain d'ailleurs, nous relevons cette phrase qui ne manque pas d'actualité. « Nostre façon d'escrire aujourd'huy en France est pleine d'excès et de toute extrémité ; nul n'use plus simplement de ces mots *aimer* et *servir* ; on y adjouste toujours *extrêmement*, *infiniment*, *passionnément*, *esperduement* et choses semblables jusqu'à donner de la divinité aux choses qui sont moins qu'humaines »

1. Où il fut, comme ambassadeur de Catherine, le porte-parole dugallicanisme, le 26 mai 1562.

2. Dont il était l'ami intime et dont il faillit devenir le gendre, dont d'ailleurs un petit-fils épousa sa fille (voir p. 457).

(p. 311). Son *Discours de « l'Ire »* prononcé à l'Académie de Baïf renferme aussi des réflexions et jugements intéressants (p. 417).

Il finit comme chancelier de l'autre duc d'Anjou, qui alors était engagé dans son aventure des Pays-Bas, assez semblable à celle de Pologne. Il avait succédé dans ce poste à son ami, le président de Thou (il fut lié aussi avec l'historien de Thou. Voir p. 460).

Concluons. Cette biographie fait grand honneur à son auteur et le révèle comme historien averti, consciencieux et probe, cherchant uniquement et sincèrement la vérité. Voici son jugement final. « Une volonté plus ferme et plus persévérante, voilà ce qui a manqué à Pibrac pour obtenir, aux yeux de la postérité, le premier rang parmi ces hommes, nombreux au XVI[e] siècle, hommes d'actions et lettrés tout à la fois, en qui la culture antique s'alliait à un amour passionné de la patrie et qui, à l'exemple des vieux Romains, considéraient le culte des lettres comme le plus noble délassement du souci des affaires publiques » (p. 481).

TH. SCH.

Le fondateur du Méthodisme, par M. Math. Lelièvre

La Conférence méthodiste française de 1867 ouvrit un concours pour la meilleure vie populaire de John Wesley. Ce fut le manuscrit de M. le pasteur Mathieu Lelièvre qui fut couronné. Son ouvrage fut traduit d'abord en anglais, puis en italien, en allemand, en tamoul, en bulgare, et fut réimprimé en 1883, presque doublé. Une troisième édition parut pour le centenaire de la mort de Wesley (3 mars 1891), et c'est la quatrième que nous annonçons ici : *John Wesley, sa vie et son œuvre* (Paris, au Dépôt, Chapelle Malesherbes, 4, rue Roquépine, 1922, XI-519 p. Avec 7 portraits et 1 gravure). C'est « une revision radicale et une refonte totale » de l'ouvrage, qui n'avait d'abord que 300 pages. Sa préface fut écrite le 25 juillet 1922, 60[e] anniversaire du mariage de l'auteur, qui est, depuis 1885, docteur *honoris causa* de l'Université wesleyenne de l'Ohio.

C'est un livre très bien composé, d'une lecture facile et attrayante, écrit avec verve et abondance, d'un style aisé et élégant, et qui renseigne admirablement sur les origines si humbles de ce gigantesque mouvement religieux, auquel sont ralliés aujourd'hui 55 651 ministres et 10 153 821 membres, répartis en 27 groupements : 1 502 membres avec 28 pasteurs en France, 483 763 et 2 520 en Angleterre, 4 373 988 et 20 439 dans l'Église méthodiste épiscopale des États-Unis, etc.

Après une excellente Introduction qui nous oriente fort habi-

lement sur l'état religieux de l'Angleterre et des autres pays protestants au début du XVIIIe siècle (ses trois dernières pages sont consacrées fort à propos aux Frères Moraves, qui ont exercé une puissante influence sur le méthodisme naissant), la vaste matière (car Wesley qui a vécu quatre-vingt-huit ans a agi jusqu'à son dernier jour) est divisée en 5 livres et 27 chapitres : La préparation (1703-1738), les débuts de l'œuvre jusqu'en 1744, ses progrès jusqu'en 1770, le soir de la vie, enfin les Conclusions sur le caractère, la théologie, la prédication, le style, le génie organisateur de Wesley et la prodigieuse transformation de l'Angleterre à la suite de son œuvre. Six appendices donnent la statistique actuelle du méthodisme, 17 jugements d'écrivains connus sur Wesley, une lettre de l'auteur à Victor Hugo (1881), qui, dans son poème *Religion et Religions*, mettait sur la même ligne Wesley et Loyola, etc.

Qu'on nous permette de signaler quelques passages qui nous ont particulièrement frappé. D'abord quelques pièces inédites, surtout les sermons prononcés par Wesley devant l'Université d'Oxford (dont il était *fellow*), le 11 juin 1738 (p. 89 et suiv.) et le 24 août 1744 (p. 182) ; puis la notice sur l'Alsacien Molther, précepteur du fils de Zinzendorf et prédicateur des Moraves londoniens en 1740 (p. 124) ; le chapitre sur l'Irlande (p. 209), dont quelques remarques ont un vivant intérêt d'actualité ; l'habitude de Wesley de prêcher tous les matins à cinq heures (!) « en toute saison » (fin de la p. 248) ; sa conduite admirable envers les prisonniers français (p. 258) ; l'extraordinaire verdeur de sa longue vieillesse (p. 321) et ses interminables chevauchées, son attitude incroyable devant les outrages (*passim*) ; la conclusion à tirer du succès de sa prédication : « Pour qu'une nourriture aussi forte ait pu convenir à ce peuple, il fallait qu'il fût bien différent de celui qui entourait, à cette même époque, les abbés mondains de Versailles » (p. 453) ; l'influence exercée sur Wesley par Pascal (p. 461), le marquis de Renty (un des fondateurs de la Compagnie du Saint-Sacrement), Pierre Poiret, le pasteur de Hanau qui édita Mme Guyon et Antoinette Bourignon, et dont M. Strœhlin dit qu' « il fut le seul théologien mystique qu'ait peut-être possédé l'Église Réformée française » ; et cette observation si suggestive de la page 471 : « Le méthodisme prit le contre-pied des autres Églises. Tandis qu'elles cherchent à sauvegarder leur vie spirituelle par leur orthodoxie, il a sauvegardé son orthodoxie par sa vie spirituelle » etc. (toute la page est à méditer !) ; la statistique du méthodisme à la mort de Wesley (p. 476) ; 134 599 membres avec 540 prédicateurs itinérants ; l'évangélisation des Iles de la Manche (p. 489) et les essais en Normandie, dont l'auteur a retracé l'émouvante histoire dans trois autres écrits.

Nous espérons en avoir dit assez pour éveiller le désir de lire cet important ouvrage, qui suggère bien des réflexions sur la psychologie religieuse et même sur la psychologie tout court, sur le caractère anglais, la philosophie de l'histoire, etc.

Très peu d'*erratus*; Whitefield n'a pu s'embarquer pour la Géorgie en septembre 1738 (p. 100) et être à Londres le 1er janvier suivant (p. 103). Page 184, livre 8, lire *24 août*, et l'expulsion des 2000 ministres eut lieu en 1662 (v. p. 32); il n'y avait donc pas un siècle en 1744. La bataille de Fontenoy eut lieu le *11* mai (p. 193), et le débarquement du Prétendant en 1746 (p. 194). Page 190, livre 10, lire : *Chester-Street*. Enfin les mots *antinomiens* et *antinomianisme* devraient être expliqués dans une œuvre de vulgarisation qui ne suppose pas la connaissance du grec.

Th. Sch.

Histoire générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours[1]

Une note de l'éditeur nous apprend que ce bel ouvrage est posthume. Après avoir remis son manuscrit à l'impression en octobre 1921, l'auteur est mort le 20 mars suivant, sans avoir pu corriger les épreuves du t. II, ni assister à l'apparition de son œuvre, « qu'il considérait comme la synthèse des études d'histoire religieuse auxquelles il avait consacré une grande partie de sa vie ». Il possédait, en effet, admirablement son sujet, auquel il avait su donner des proportions tout à fait inattendues. Le titre déjà l'indique : que le mouvement janséniste ait duré « jusqu'à nos jours » semble bien paradoxal. Et pourtant, voyez le sommaire du dernier chapitre : « Après le Concile du Vatican, Affaire de Port-Royal; Mgr Maret, l'abbé Fuzet, le Père Hyacinthe. Travaux et publications relatifs à Port-Royal, depuis 1870. Fin des Sœurs Sainte-Marthe et des Frères Saint-Antoine. L'avenir du jansénisme ». N'est-ce pas une sorte de gageure, d'oser parler de l'avenir du Jansénisme ? Et, en effet, avouons que c'est un peu jouer sur les mots. Les jansénistes actuels sont... les propriétaires et amis de Port-Royal, qui « ont fini par constituer une petite association déclarée qui présente quelques analogies avec les Sociétés des amis du Louvre et des amis de Versailles ». Ils ont même fait « des découvertes qui eussent vivement intéressé Cousin et Sainte-Beuve ». Voilà qui est bien anodin et incapable d'inquiéter Rome. Malgré cela, l'auteur sent

1. Par M. Augustin Gazier. Champion, 1922. 2 vol. de IX-342 et 376 p. Prix : 30 fr.

le besoin de proclamer avec force que « les vrais disciples de Port-Royal ont par-dessus toute chose la passion de l'orthodoxie et l'horreur du schisme. Ils croient de bouche et de cœur tout ce que l'Eglise croit, et ils sont prêts à réciter sans en modifier une ligne, les symboles des Apôtres, de Nicée, de Saint-Athanase », etc. Cela nous suffit, et nous sommes pleinement rassurés. Mais, bien qu'il n'y ait à craindre de leur part aucun « acte de révolte quelconque..., il peut être permis à des catholiques de gémir sur es maux de l'Eglise actuelle, que le molinisme et le liguorisme triomphants semblent mener aux abîmes ». Et rappelons-nous que c'est un professeur honoraire à la Sorbonne qui parle.

La thèse, formulée dans un avant-propos, est celle-ci : il n'y a jamais eu de jansénistes, « puisque le premier soin de tous ceux que l'on appelle ainsi est de flétrir avec énergie la doctrine des cinq propositions dites de Jansénius... ils se tiennent en garde contre tout ce qui peut avoir un air de nouveauté... Et comme les Jésuites sont à leurs yeux les novateurs par excellence, ils combattent le jésuitisme, le molinisme, le laxisme... » Mais, s'il n'y a pas eu de jansénistes véritables, il y a eu des hommes « qui entendaient ne pas suivre en aveugles le grand courant des idées religieuses modernes; il y a eu, il y a peut-être encore un état d'âme que l'on peut appeler janséniste .. Il est des hommes qui ont une façon particulière de concevoir la dogmatique, la morale et l'histoire religieuse... Adversaires déclarés du protestantisme sous toutes ses formes, ils ne sont pas moins ennemis du néocatholicisme exclusivement romain et des doctrines évolutionnistes en matière de dogmes ». Le cardinal Bona les a définis « des catholiques fervents qui n'aiment pas les Jésuites ».

C'est cet état d'âme janséniste que l'auteur poursuit pendant quatre siècles et retrouve encore vivant aujourd'hui.

Trois appendices et une table alphabétique des matières et des personnes complètent cet intéressant ouvrage, où l'on trouvera beaucoup de détails nouveaux et plus encore de faits connus, mais présentés sous un jour nouveau et vus sous un angle nouveau, sans doute aussi des faits et débats qui ne méritent guère de ressusciter.

Th. Sch.

Note bibliographique sur le Récit des souffrances de David Lamy de Dieppe (1685-1686).

M. R. Garreta, à la suite de l'*Histoire de l'église Réformée de Dieppe* (1660-1685) que nous avons attribuée au pasteur Asselin (voir plus haut, p. 126) a publié la *Relation de ce qui est arrivé à*

Jean Périgal... de Dieppe... (1685-1688). Cette Relation était transcrite à la suite du manuscrit d'Asselin, et elle constitue tout le second volume édité par M. Garreta. Elle raconte l'emprisonnement à Dieppe, puis à Aumale, d'un certain nombre de protestants obstinés que Louis XIV, de guerre lasse, fit expulser du royaume par Dieppe, et conduire en Angleterre. Ces pages admirables, qu'il y aurait lieu de réimprimer en un volume qu'on pût se procurer, sont authentifiées dans beaucoup de leurs détails par une autre Relation que M. Garreta a donnée en note (II, 155) et dont nous avons trouvé l'auteur.

Cette dernière Relation a paru d'abord dans le *Bulletin de l'Histoire des Eglises Wallonnes* (IV, 1890, p. 72). Notre *Bulletin* s'en est déjà occupé (XXXVIII, 1889, pp. 54 et 108). L'original appartenait en 1890 à la famille Delprat de Rotterdam. Ecrit en une très mauvaise orthographe, il contient certains mots qui ont trompé les premiers transcripteurs, et que M. Garreta a corrigés. (« La geritte » n'est autre chose que « la guérite » du château de Dieppe, aménagée en cellule pour les religionnaires ; « Marillac » n'est pas un nom de lieu, mais désigne l'intendant de Rouen, qui a dirigé les dragonnades à Dieppe). Il suffit de rapprocher le récit de ce prisonnier de Dieppe avec la *Relation de Périgal*, et avec le *Journal de Jacob Lamy* paru dans le *Bulletin Wallon* en 1890, pour se convaincre qu'il se rapporte au jeune David Lamy de Dieppe, frère de Jacob, issu comme lui de Jean Lamy et de Marie Sochon.

Jean Lamy, négociant considérable de Dieppe, habitait la Grand'rue. En 1686 il était encore dans la ville, ayant abjuré, et on note que parmi ses enfants deux sont hors du royaume (Jacob et Jean) et qu'un autre (David) est dans les cachots.

Notre auteur (Garreta, II, 157) se donne comme « enfant de famille », et nous venons de dire la place que Jean Lamy le père tenait dans la cité. Il marque qu'il avait « 16 ans et 9 mois » quand il fut victime de la persécution. Les dragons entrèrent dans Dieppe le 9 ou le 12 novembre 1685, et notre auteur fut emprisonné au Château de Dieppe le 13 décembre. Le *Journal de Jacob Lamy*, qui contient la généalogie de toute la famille fait naître David Lamy le 23 mars 1669, ce qui correspond exactement à l'âge indiqué.

Le lendemain de son incarcération, on vient annoncer à notre auteur que « son oncle et son frère » ont abjuré. David Lamy avait à Dieppe au moins trois oncles maternels. Nous ne savons s'ils ont été emprisonnés, mais son frère Jacob dit de lui-même qu'après avoir souffert quelque temps dans les cachots du château il en sortit « à sa confusion », c'est-à-dire en abjurant. Il ne devait quitter la ville pour gagner la Hollande qu'en mars 1686.

Périgal est à Aumale, dans « les prisons de la Ville », le 11 avril 1686, quand on y amène cinq protestants qu'on fait sortir des cachots du château d'Aumale (II, 58). Dans le nombre il mentionne le Dieppois « Lami ». Or notre auteur rapporte qu'il a été enfermé dans un des cachots les plus profonds du château d'Aumale le 10 février 1686, et qu'il en est sorti deux mois plus tard pour être conduit aux prisons de la ville.

Cinq semaines après, le 4 juin, notre auteur est reconduit dans les caves du château. Périgal rapporte le même fait (II, 60) ; il nous dit qu'on ramena d'abord au château quatre prisonniers qui y avaient déjà souffert (dont Lami). Ceux-là « eurent le choix de se loger dans les cachots les moins profonds ». Et notre auteur écrit en effet (II, 161) : « Comme j'avais fait habitude avec le geôlier (du château) et qu'il était assez porté pour moi, il me mit dans un cachot sous sa chambre »...

Lorsque Périgal, le 14 octobre 1686, sort de sa cave profonde pour revenir aux prisons de la ville, il n'y trouve plus Lamy, qui, dit-il, avait été délivré « par caution » quelques mois auparavant. Notre auteur ne nous apprend rien sur sa libération, car son récit malheureusement s'arrête à la date de sa seconde incarcération dans le château.

Mais Jacob Lamy va nous fournir un dernier détail qui nous ramènera à son frère David. Jacob s'est établi à Hoorn en Hollande le 8 mars 1687, et le 27 juin 1688 il y est rejoint par son frère David qui vient de Londres. Or le manuscrit de notre auteur porte dans ses dernières pages quelques comptes, qui le montrent établi à Hoorn en 1688.

Enfin Jacob Lamy, transcrivant à la date du 27 juin 1688 la mention de l'arrivée de son frère, écrit : « Comme il est un des confesseurs, il est juste que je donne un petit abrégé de son histoire. » Cet abrégé manque totalement dans le journal. Mais cette indication — et cette lacune — laissent supposer que David Lamy fut prié de rédiger une Relation de ses souffrances que son frère pensait insérer dans le manuscrit qu'il a laissé. C'est cette Relation qui a été retrouvée — isolée — à Rotterdam.

Jacob Lamy nous apprend que David épousa le 2 septembre 1698 à Amsterdam Mlle Judith de Caux (de Dieppe) sa cousine. Judith de Caux était fille de Richard de Caux et de Judith Fumechon et cette dernière était la tante de la mère de David Lamy. Le ministre de Dieppe, Thomas de Caux réfugié à Amsterdam était fils également de Richard de Caux. David Lamy en devenant le beau frère du pasteur de Caux s'unissait une fois de plus à un homme dont il était déjà le cousin.

CH. BOST.

CORRESPONDANCE

Commémorations : 1) Du martyre de Henri Voes et Jean van Esschen, 1er juillet 1523 ; 2) Du supplice de Jean Hus, 6 juillet 1415

Dans le *Bulletin* de 1917 (p. 214-223) j'ai essayé d'esquisser l'histoire émouvante des commencements de la Réforme aux Pays-Bas, c'est-à-dire, en grande partie, dans la Belgique actuelle, C'est, d'une part, dans les couvents d'Augustins de Dordrecht et d'Anvers que se révélèrent, dès 1518, quelques-uns des disciples les plus déterminés de Luther — et, d'autre part, c'est l'université de Louvain qui n'attendit même pas l'excommunication officielle du moine saxon, pour condamner ses écrits et les livrer au feu (7-8 novembre 1519).

Une lutte ardente, inexorable se livra, de 1518 à 1523 entre les premiers adeptes de l'Évangile et leur ennemi le plus acharné, le nonce Aléandre, légat du pape qui poursuivit sans relâche et obtint à Worms (8 mai 1521) la condamnation définitive de Luther, aussitôt publiée, sous forme de placard, en Belgique. Il semble que le dépit qu'Aléandre dut éprouver de voir son adversaire lui échapper, grâce à la protection du prince électeur Frédéric le Sage, l'ait excité à se venger sur les amis et sectateurs du chevalier de la Wartbourg, là où il pouvait le plus facilement les atteindre, c'est-à-dire aux Pays-Bas dont Charles-Quint qui avait présidé la diète de Worms, était le souverain. Il fit investir du titre d'inquisiteur et de pouvoirs discrétionnaires, le conseiller de Brabant, François van der Hulst, qui devait deux ans plus tard être destitué pour faux en écritures publiques. Les premiers témoins du pur évangile, Jacques Prevost, prieur du couvent d'Anvers et son ami Cornelius Grapheus, secrétaire de la ville furent contraints de faire amende honorable sans toutefois renier leur foi du fond de leur cœur. Après la dispersion des moines du couvent de Dordrecht, ceux d'Anvers furent emprisonnés dans la forteresse de Vilvorde, leur couvent rasé le 16 janvier 1523 et un grand nombre de suspects de Leide, Haarlem, Amsterdam et Delft, emprisonnés à La Haye.

Jacques Prévost et son successeur Henri de Zutphen qui, le 20 décembre 1520, avait assisté à Wittenberg, à l'incinération de

la bulle d'excommunication du pape contre Luther, réussirent à échapper à leurs geôliers et à s'enfuir en Allemagne. L'inquisiteur et la gouvernante des Pays-Bas qui y représentait l'empereur, crurent avoir extirpé la racine de l'hérésie par la suppression du couvent d'Anvers et l'expulsion des moines prisonniers à Vilvorde. Mais trois d'entre ceux-ci, Lambert van Thoren, qui avait pris la place de Henri de Zutphen, Henri Voes et Jan van den Esschen[1] refusèrent de partir « avant d'avoir été informés des raisons pour lesquelles on les avait traités ignominieusement comme des voleurs[2] ».

Cette prétention de ne céder que si on leur démontrait qu'ils avaient commis un crime, détermina, à vues humaines, leur perte, mais contribua finalement au triomphe de leur cause. Le 1er juillet 1523, sur la grand'place de Bruxelles, Henri Voes et Jean van Esschen refusèrent définitivement de renier leur foi évangélique : « Nous croyons en Dieu et à l'Église catholique, dirent-ils, mais nous ne croyons pas à votre Église ». Après l'interminable et humiliante cérémonie de la dégradation qui fit dire au plus jeune, Henri Voes, encore imberbe, qu'il voulait être obéissant jusqu'à la mort, ils subirent, celui-ci revêtu d'une robe jaune, l'autre d'une robe noire, avec un simple et noble courage, le supplice du feu. Lambert van Thoren ayant, au dernier moment, demandé à réfléchir, fut condamné à la prison perpétuelle, au pain et à l'eau; après cinq ans il expira sans avoir consenti à se rétracter et fut enfoui, le 15 septembre 1528 sous le gibet du Flotzenbergh à Forest.

Luther fut si ému par les nouvelles de Bruxelles qu'il consacra à ces martyrs sa première poésie, dont l'avant-dernière strophe retentit comme un prophétique chant de triomphe :

Leurs cendres ne cesseront
De voler par tous pays
Qu'on les enterre ou qu'on les jette à l'eau
Elles couvriront l'ennemi de honte.
Ceux que, pleins de vie, il a égorgés
Pour les contraindre au silence,
Il faudra bien que partout
Par toute voix et en toute langue
Il laisse chanter leur gloire !

1. C'est ainsi qu'il est appelé dans les premiers documents contemporains. Esschen est un village des environs d'Anvers, près de la frontière hollandaise. Henri Voes était de Bois-le-Duc.

2. Pars (dicantur) sua sponte remansisse, nec velle dimitti, donec doceantur quare tam turpissime tanquam latrones sint deducti », lit-on dans une lettre, du 29 novembre 1522, de H. de Zutphen à J. Prévost (P. Frédéricq, *Corpus documentorum Inquisitionis... neerlandicae*, IV, n° 110).

On le vit bien, à Bruxelles, le 1er juillet 1923. Le comité de la Société de l'Histoire du Protestantisme belge, fondée en 1904, à l'instar de la nôtre, avait résolu de faire coïncider sa treizième assemblée générale avec la date de ce quatrième centenaire. Les deux principales Églises protestantes du pays, l'Union des Églises protestantes évangéliques de Belgique (unie à l'État) et l'Église missionnaire belge avaient décidé de tenir leur synode annuel à Bruxelles à la même date. Un cortège, composé de tous les pasteurs belges et délégués devait se rendre processionnellement de l'église protestante évangélique du Musée, ancienne chapelle royale, à la place de l'Hôtel-de-Ville dans la salle d'honneur duquel le célèbre bourgmestre Max avait consenti à les recevoir solennellement. Le même cortège devait se rendre ensuite au Palais des Académies dans la grande salle duquel devait se tenir l'assemblée de la Société d'Histoire.

C'était la première fois que le protestantisme belge, petite minorité dans un pays où le catholicisme a la prétention de régner comme au temps de Charles-Quint et Philippe II, allait sortir de sa réserve pour s'affirmer au grand jour et l'on se demandait comment il répondrait à cette invitation. A la grande surprise, même des plus optimistes, il répondit en masse, avec la même décision, sans forfanterie, le même entrain silencieux, mais résolu qui nous a tous tant frappé en 1914. De tous les coins du pays on était accouru à Bruxelles et lorsque le corps des pasteurs et délégues[1] en robe ou costume officiel — environ une soixantaine — précédé du chef de la police municipale, quitta la cour du Musée, une foule de plus de deux mille personnes le suivit jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville dont les vieilles façades, si pittoresques, si expressives, contemplèrent il y a 400 ans le bûcher de Henri Voes et Jean van Esschen et entendirent monter du milieu des flammes le *Te Deum* qu'ils entonnèrent avant de mourir.

Dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville le bourgmestre, en simple costume civil, serra la main de chacun des délégués et écouta avec déférence l'adresse que lui présenta M. le pasteur Rochedieu, président de la Société d'Histoire. Celui-ci le remercia « pour la liberté et la protection qui sont assurées aux Églises protestantes par la loi » et lui promit, en souvenir de cet anniversaire, un vitrail destiné à perpétuer la mémoire des martyrs de la liberté religieuse, du 1er juillet 1523. Le bourgmestre répondit avec simplicité et une noble dignité : « Votre geste honore l'administration communale de Bruxelles et éclaire celui

1. La France était représentée, outre le soussigné délégué de notre Société d'Histoire, par MM. les pasteurs L. Appia et P. Beuzart, J. Durand et le professeur Ph. de Félice.

qui la personnifie devant vous sur les devoirs de sa charge ».

Puis le même cortège redescendit l'escalier d'honneur et remonta vers le Palais des Académies, suivi de la même foule. En passant devant le Palais royal les sentinelles portèrent les armes ; le public qui assistait, silencieux et impressionné, à cette muette procession, fut contenu dans les limites de la chaussée par des jeunes gens des Unions chrétiennes.

La grande salle des Academies qui peut contenir un millier d'auditeurs et où se trouvaient, entre autres, M. le ministre d'État Goblet d'Alviella et M. l'ancien ministre Leclère, prorecteur de l'Université de Bruxelles[1], fut aussitôt envahie, des centaines de personnes se tenant debout dans tous les passages ou tentant vainement d'y pénétrer. Deux chorales, l'une française, l'autre flamande, massées derrière l'estrade, exécutèrent, entre autres, le Psaume 103 et l'admirable chanson des Gueux. M. Rochedieu relut l'adresse au bourgmestre; notre savant collègue Jean Meyhoffer raconta le drame du 1er juillet 1523[2], MM. A. Robin, avocat libre-penseur et L. Willems, membre de l'Académie flamande, glorifièrent les martyrs de la liberté de conscience. Le sénateur Henri La Fontaine montra par des faits l'appauvrissement économique et intellectuel causé par la persécution et l'exode des protestants et comment ceux-ci enrichirent la Hollande, l'Angleterre, l'Écosse et l'Allemagne où ils se réfugièrent. Enfin M. Rey, pasteur à Liége et secrétaire de la Société d'Histoire, caractérisa la valeur de l'idée protestante. Après le chant du *Te Deum*, la foule se retira lentement. On la sentait heureuse d'avoir pu, par son attitude et ses applaudissements, montrer qu'elle était de cœur et d'âme avec ceux qui n'entendaient pas laisser s'oblitérer ou se déformer la mémoire des deux jeunes gens qui, en 1523, montrèrent le chemin où, après eux, devaient passer des milliers de gueux ou de huguenots.

Nos coreligionnaires français savent-ils que, six semaines après le martyre du 1er juillet 1523, le 8 août, le premier martyr français, Jehan Vallière, aussi augustin, et, qui sait, peut-être un des fugitifs de Vilvorde, fut brûlé à Paris, dans son habit de moine, au marché aux pourceaux, devant l'ancienne porte Saint-Honoré ?

Le 6 juillet, jour anniversaire du martyre de Jean Hus à Constance en 1415, a été célébré dans toute la Bohême avec un grand enthousiasme. La maison dans laquelle Hus était descendu lorsqu'il fut emprisonné malgré le sauf-conduit, traité par

1. M. Devèze, ministre de la défense nationale et M. E. Hubert, ancien ministre des Sciences et des Arts s'étaient fait excuser.

2. On en trouvera le texte dans le *Chrétien belge* du 1er juin 1923.

l'empereur Sigismond comme un moderne chiffon de papier, a été achetée par un consortium de banquiers pour être offerte à la Société du Musée de Jean Hus à Prague. C'est sur cette maison qu'on avait apposé, en 1878, un bas-relief représentant le portrait du martyr dont jadis j'ai pu, non sans peine, me procurer une photographie reproduite dans le *Bulletin* de 1914-1915 ainsi que la vue du bâtiment où se tinrent les séances du concile de Constance.

N. W.

Cérémonie en l'honneur de David Martin et de Pierre Roques

La petite Église de Lacaune (Tarn) s'honore de ces deux grands noms du Refuge. Le premier, David Martin, y exerça son ministère pendant les quinze années qui ont précédé la Révocation; on sait qu'il est l'auteur d'une traduction de la Bible très estimée au XVIII[e] siècle.

Le second, Pierre Roques, né à Lacaune, dut en partir en bas âge et exerça son ministère en Suisse, uniquement au sein de l'Église française de Bâle qu'il édifia pendant de longues années, laissant un précieux souvenir au sein de sa génération; ses fils desservirent l'Église de Friederichsdorf, et ses descendants, aujourd'hui anoblis, existent encore en Allemagne.

Deux plaques de marbre noir, portant l'inscription ci-dessous ont été placées dans le temple de Lacaune par les soins de M. Gaston Tournier, de Mazamet, qui, le jour de l'inauguration, a rappelé la carrière de ces deux éminents pasteurs dans une conférence qui fut écoutée avec beaucoup d'intérêt, le 22 juillet dernier.

A LA MÉMOIRE DE
DAVID MARTIN
NÉ A REVEL LE 7 SEPTEMBRE 1639
NOMMÉ PASTEUR DE L'ÉGLISE DE LACAUNE EN 1670
EXILÉ DE FRANCE EN 1685
NOMMÉ PASTEUR DE L'ÉGLISE FRANÇAISE D'UTRECHT
LE 11 MARS 1686
DÉCÉDÉ A UTRECHT LE 7 DÉCEMBRE 1721
PASTEUR FIDÈLE, SAVANT THÉOLOGIEN,
TRADUCTEUR DE LA BIBLE

A LA MÉMOIRE DE
PIERRE ROQUES
NÉ A CARAUSSE PRÈS LACAUNE LE 22 JUILLET 1685
ÉTUDIANT A GENÈVE ET A LAUSANNE
NOMMÉ PASTEUR DE L'ÉGLISE FRANÇAISE DE BALE
LE 31 AOUT 1710
DÉCÉDÉ A BALE APRÈS UN LONG MINISTÈRE
LE 13 AVRIL 1748
PASTEUR CHÉRI DE SON TROUPEAU
ÉCRIVAIN ESTIMÉ DE TOUS SES CONTEMPORAINS

G. TOURNIER.

La conversion du Chablais par François de Sales. — J'ai terminé l'article consacré à ce sujet (*Bull.*, 1923, p. 11) en citant le chiffre de 2 321 personnes figurant sur des listes conservées au Vatican. Ces listes ont été reproduites d'après le manuscrit 5503 de la Bibliothèque vaticane, dans le 2e volume de l'*Académie salésienne* et dans une brochure extraite de ce volume et dont voici le titre : *Tableau par paroisses des chefs de famille qui ont abjuré l'hérésie à Thonon en 1598*, Annecy, J. Niérat, 1880, 23 p. in-8. M. Mercier, curé qui a publié ce *Tableau* veut nous faire croire « qu'on vit des populations entières, converties par *le zèle apostolique* de saint François de Sales et de quelques religieux, *accourir à Thonon*, y abjurer l'hérésie entre les mains du cardinal de Médicis, de l'évêque de Genève et de l'Apôtre du Chablais et rentrer en foule dans le sein de l'Église catholique. Monseigneur Claude de Granier avait désigné douze ecclésiastiques pour recueillir les noms des nouveaux convertis ; et l'*encombrement fut tel, aux célèbres quarante heures de Thonon, qu'on ne put guère inscrire que les chefs de famille, tant hommes que femmes, épouses ou veuves*... Un des douze, Révérend Nicolas, curé de Saint-Félix, avait fait un tableau des 2324 noms recueillis à Thonon et ce tableau fut envoyé à Rome ».

J'ai montré, avec preuves à l'appui, extraites de l'*Histoire de François de Sales* par son neveu, ce qu'il faut entendre par le *zèle apostolique* des convertisseurs et pourquoi, sous la menace des soldats de Martinengo, les malheureux Savoyards « rentrèrent en foule dans le sein de l'Église catholique ». Lorsqu'on examine de près les listes reproduites d'après le manuscrit, on constate qu'elles comprennent les convertis de 48 paroisses du

Chablais et de 14 du bailliage de Ternier, soit en tout 62 (ou, d'après la récapitulation à la fin de la brochure, 61) paroisses et non 70 comme je l'ai imprimé. Le total des noms est de 2338 (au lieu de 2321) et ne comprend pas seulement les *chefs de famille* mais souvent les enfants ou d'autres membres de la même famille. Toutes ces conversions eurent lieu *du 21 septembre au 9 novembre 1598*, c'est-à-dire dans l'espace de *six semaines*. Donc aucune conversion n'est mentionnée pour la période du 10 septembre 1594, commencement de la mission de François de Sales au 21 septembre 1598. Ce fait à lui seul prouve qu'un ensemble de circonstances exceptionnelles, sévices, menaces d'expulsion et de confiscation, en un mot la terreur que François de Sales préconisait dès 1596, détermina ses ouailles à renier leur foi. Ce que ces listes ne disent pas c'est si toutes ces personnes persévérèrent dans la religion qui leur fut ainsi imposée. On peut en douter.

N. W.

Orbays (voy. plus haut, p. 96). — Parmi les nombreux prisonniers de la conciergerie du Palais, à Paris, incarcérés pour hérésie, j'ai relevé, dans la dernière livraison, en tête de ceux du 29 mars 1569, « Me Nicolle de la Croix, abbé d'Orbays, *conseiller et aulmosnier ordinaire du roi* » (Charles IX) dont le greffier du livre d'écrou nous décrit le vêtement. N'ayant pas trouvé la localité d'Orbays j'ai suggéré que le scribe avait écrit Orbays au lieu d'Orbec qui se prononce presque de la même manière. Or un de nos abonnés et fidèles lecteurs, M. Daullé, pasteur à Brest, veut bien me faire remarquer qu'il existe un Orbais dans la Marne, arrondissement d'Épernay, non loin de Montmort et que dans un vieux Dictionnaire, il a lu « *Orbais*, bourg et abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoît, au diocèse de Soissons ». C'est évidemment l'abbé de ce monastère de Bénédictins qui était devenu aumônier ordinaire de Charles IX, ou inversement, et était — comme beaucoup d'autres moines — suspect d'hérésie.

N. W.

Parpaillots. — La plupart de nos journaux religieux reproduisent une note du *Journal de Genève* du 18 mai 1923, qui prétend que l'origine de ce sobriquet donné aux huguenots vient d'un Perrinet Parpaille. Cet ancien professeur de droit à Avignon contribua à déterminer les habitants d'Orange à embrasser la Réforme, ce qui provoqua l'intervention de Fabrice Serbelloni, cousin du pape et gouverneur d'Avignon. Ses troupes s'emparèrent d'Orange, massacrèrent tous les habitants protestants le

6 juin 1562 et Parpaille fut décapité le 9 septembre. Or il y a plus de soixante ans que l'origine de ce sobriquet a été discutée dans ce *Bulletin* (IX, 20 ss., 209 ss.; X, 11 ss., 109 ss., 206 ss.; XI, 328 ss.) et qu'on a remarqué que le terme de *parpaillot* se trouve déjà dans Rabelais en 1535.

N. W.

Notes biographiques. — Giolitti. — Johannot. — Littré. — Dans un intéressant article de *l'Écho des Vallées* (vaudoises du Piémont, 27 avril 1923) notre collègue et confrère le professeur Jean Jalla démontre, avec texte à l'appui que, du côté paternel et maternel, l'ex-premier ministre du royaume d'Italie, Giolitti descendait de Vaudois dont les premiers connus furent Ludovico et Lorenzo Giolitti qui prêchèrent l'Évangile en 1504 à Acceglio dans le marquisat de Saluces.

Dans un livre sur *la Révolution à Saint-Étienne* M. J.-B. Galley raconte qu'un huguenot du Vivarais, J.-B. Johannot, sans doute de la même famille que les artistes de ce nom, crut devoir faire baptiser sa fille Sophie en l'église Notre-Dame-de-Saint-Étienne. Il devint maire en l'an II (1793-1794) et fut assassiné l'année suivante. Sa fille Sophie devint la mère de Littré.

N. W.

Assemblée du Musée du Désert

Le 12 août, malgré la chaleur accablante (38°), un millier de personnes se sont réunies, cette année encore, au Mas Soubeyran. Le matin déjà beaucoup ont assisté à un service religieux dans les nouvelles salles dédiées à la mémoire des forçats pour la foi. Sur une chaire du Désert est déposée la Bible de Roland. Le fondateur et conservateur du Musée, M. Edm. Hugues, toujours inlassable malgré ses 78 ans, prononce quelques paroles; M. Cadix préside un service de Sainte Cène; les coupes sont celles qui servaient aux assemblées du Désert. On visite la maison natale de Roland (propriété de notre Société), on déjeune. A 2 h. 1/2 réunion sous les grands châtaigniers, présidée par M. Ch. Cazalet, président de la Fédération nationale des Sociétés de gymnastique, récemment promu grand-officier de la Légion d'honneur. Quelques gendarmes sont présents pour maintenir éventuellement l'ordre (ce fut bien inutile) autour de l'assemblée que la maréchaussée au XVIIIe eût si violemment dispersée. Ce président, ces gardiens, quel contraste avec le passé! « C'est Dieu qui change les temps », disait le prophète. En paroles ardentes, le colonel Cazalet glorifie la puissance de la foi qui fut celle de

nos pères. Après quelques mots de M. J. Pannier, représentant avec M. R. Puaux, le Comité de notre Société, le pasteur B. de Perrot prononce un sermon d'une austère puissance, sur un texte qu'affectionnait Brousson: « On ne trouvait point de forgeron dans tout le pays d'Israël » (I Sam. XIII, 19). M. Villaret, d'Anduze, termina par la prière cette belle réunion.

Vaudois et Hussites. — D'un article paru dans le *Bulletin de la Société d'Histoire vaudoise* n° 44 (décembre 1922, p. 110) il résulte que des Vaudois autrichiens et bavarois se réfugièrent vers 1340 dans le sud-est de la Bohême à Jindrichuv Hradec, en allemand Neuhaus. C'est tout près de là, à Kozi Hradec que Jean Hus, exilé de Prague, se réfugia et après sa mort ses partisans parmi lesquels les Vaudois, se concentrèrent dans cette région en réorganisant la forteresse de Hradissé qu'ils surnommèrent Tabor, en 1420. Après la chute de cette forteresse (1462) les descendants directs des Vaudois et les Taborites dispersés se réunirent à *l'Unité des frères* fondée dans la Bohême occidentale en 1467. — Celle-ci plus connue sous le nom de *Frères moraves*, a donc recueilli l'héritage spirituel et religieux, à la fois des Vaudois et des Hussites.

NÉCROLOGIE

M. Maurice Vernes. M. Hippolyte Aubert.

M. Maurice Vernes avait été nommé membre de notre Comité le 9 décembre 1919. Né le 25 septembre 1845, alors que son père, futur président du Consistoire de l'Église réformée de Paris, était pasteur à Nauroy, il fut un des derniers élèves de la Faculté française de théologie de Strasbourg où il conquit en 1871 le grade de licencié en théologie qu'il devait compléter en 1874 à Montauban par celui de docteur. Nommé maître de conférences, lors du transfert de la Faculté de théologie de Strasbourg à Paris (1877), il fut, en 1880, candidat à la chaire d'Histoire des religions au Collège de France, fonda à la même époque la *Revue de l'Histoire des religions* et devint plus tard président à l'École pratique des Hautes études de la Sorbonne, section des sciences religieuses, fonctions qu'il a remplies jusqu'à sa mort, survenue le 29 juillet dernier. On trouvera dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* à laquelle il a collaboré, ainsi qu'à un grand nombre

d'autres périodiques, une longue liste, néanmoins fort incomplète de ses nombreuses publications. Il était, avec son frère, le pasteur Charles Vernes, un des derniers survivants de la Faculté de théologie de Strasbourg d'avant 1870, dont il a toujours continué, avec honneur, les traditions de travail, de loyauté et de liberté. Le soussigné qui l'a connu à Strasbourg avant de le retrouver à Paris, regrette vivement de devoir inscrire ici un nom qu'il espérait pouvoir, au moins pendant quelques années encore, compter au nombre de nos collaborateurs.

Quelques jours après le décès de M. Maurice Vernes, j'ai eu le chagrin d'apprendre indirectement la mort de notre collègue **Hippolyte-Victor Aubert**. Il succomba après de très vives souffrances, dans sa propriété de La Tour, à Crassier, à une maladie qui depuis plusieurs années l'avait peu à peu privé de l'ouïe, puis de l'usage de ses jambes. Huitième enfant d'Édouard Aubert, président de la Cour de Justice de Genève et de Caroline de la Rüe, Hippolyte Aubert était né à Vermont près de Genève, le 31 mai 1865. Licencié ès lettres (Genève 1885), archiviste-paléographe diplômé de l'École des Chartes (Paris 1889), il entra en 1892 à la Bibliothèque publique de Genève et y remplaça M. Théophile Dufour de 1900 à 1906. Il était membre de notre Comité depuis le 14 mai 1912. Bien que très exigeant en matière d'histoire ainsi qu'en témoignent les trop rares articles qu'il donna à notre *Bulletin*, il était le plus obligeant et surtout le plus modeste des collègues. Tant que ses forces le lui permirent, il assista à nos séances et travailla, sans jamais se plaindre, soit à Genève, soit à Paris, où il passait l'hiver. Il a ainsi recueilli et annoté la correspondance si abondante et si dispersée de Théodore de Bèze dont il devait publier les lettres françaises. Ses copies se trouvent au Musée de la Réformation à Genève. Il a déposé à notre Bibliothèque la copie des lettres du Réformateur à Henri IV et à Catherine de Bourbon, ainsi qu'une collection de fiches rangées par ordre alphabétique sur les *Églises et les pasteurs de France pendant la deuxième moitié du* XVIe *siècle*. Il a aussi consacré à sa famille un beau volume, fruit de longues recherches, modestement intitulé : *Notes sur la famille Aubert de Genève, originaire de Crest en Dauphiné*, 1530-1908. C'est avec une grande tristesse que je redis à Mme Aubert et à tous les siens mon affectueuse sympathie.

N. Weiss.

Le Gérant : Fischbacher.

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 56987.

PENDANT LES VACANCES

Le meilleur moyen de mettre ses billets de banque en sécurité consiste à souscrire aux *Bons de la Défense Nationale* qu'il est si aisé de se procurer aux guichets de toutes les caisses publiques, de tous les bureaux de poste, de toutes les agences des principales sociétés de crédit. C'est surtout pendant la période des vacances qu'on ne doit conserver que l'argent strictement nécessaire et placer celui dont on peut se passer en valeur du Trésor à courte échéance. De la sorte, on retrouve à la date qu'on a choisie, des billets de banque qui seraient restés improductifs ou qu'on aurait pu être tenté de dépenser inutilement. Epargner sans relâche est le premier devoir de tous les Français. Placer ses économies en *Bons de la Défense Nationale*, c'est accroître son capital sans courir le moindre risque, faire une œuvre de sage prévoyance et s'assurer pour l'avenir des disponibilités précieuses.

LE SURMENAGE DE L'ESTOMAC

Pour éviter le surmenage de l'estomac, régulariser les fonctions digestives et éviter la constipation, il est indispensable de prendre avant le repas du soir un GRAIN DE VALS, laxatif, dépuratif. C'est le traitement le plus efficace.





CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

La Compagnie P.-L.-M. vient de publier un nouveau dépliant-carte de ses Services Automobiles de la Route des Alpes et du Jura.

Présenté sous une couverture rehaussée de deux aquarelles, ce dépliant comporte :

Au recto, une carte en couleurs au 400.000e avec tracé en rouge des Services;

Au verso, le profil de la route avec le kilométrage dans les deux sens et deux panoramas.

Une plaquette donnant la description du parcours est annexée à la carte.

Prix de vente : 1 fr. dans les Agences P.-L.-M., les Bibliothèques et Bureaux de renseignements du Réseau, les Bureaux de correspondance des Services Automobiles, etc. Envoi par poste, recommnndé, sur demande adressée à Paris, à l'Agence P.-L.-M., 88, rue St-Lazare ou au Service de la Publicité de la Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, et accompagnée de la somme de **1 fr. 55** pour la France, et **1 fr. 90** pour l'Etranger.

Il est rappelé que la Compagnie P.-L.-M. met également en vente des cartes en 5 couleurs, au 80.000e et au 100.000e, des Services Automobiles de la Route des Alpes. L'ensemble du parcours, de Nice à Evian, comprend 6 cartes correspondant chacune à une étape de la Route :

1° Nice-Barcelonnette
2° Barcelonnette-Briançon
3° Briançon-Grenoble
4° Grenoble-Annecy
5° Annecy-Chamonix
6° Chamonix-Evian.

Chaque carte comporte, en outre du kilométrage dans les deux sens et du profil de la route, l'indication des points caractéristiques : cols, sommets, glaciers, etc.. repérés par des flèches de direction, de façon que le voyageur puisse se rendre facilement compte de leur situation.

Prix : **2f** la carte; **10f** la pochette de 6 cartes.

Envoi par poste, recommandé, sur demande accompagnée de **2 fr. 40** (**2 fr. 70** étranger) pour une carte et de **10 fr. 85** (**11 fr. 30** étranger) pour une pochette de 6 cartes.



Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 56987.